

### **La mobilisation générale et ses conséquences**

La fête annuelle devait avoir lieu le 2 août 1914.

Ordonnée la veille, la mobilisation générale de l'armée fait tomber brutalement l'assemblée et les courses, à la vive déception de la section d'Hermance qui, depuis des mois, soutenait l'effort d'organiser la grande rencontre. Autre conséquence du soudain durcissement des temps : le Département fédéral de l'intérieur, en envoyant en avril son subside de 1000 francs, a laissé entendre que «l'état très précaire des finances de la Confédération ne lui permettrait pas de continuer son soutien plus longtemps». Le trésorier D. Blanc s'en console à demi, à la pensée que, si Berne avait eu pour règle de verser la subvention en automne au lieu du printemps, la société n'aurait pas reçu l'annuité de 1914 !

Mais le comité central a de plus graves préoccupations immédiates. On ne peut à l'évidence attendre des membres mobilisés pour de longues durées qu'ils paient leurs cotisations comme en période normale. Si pénibles qu'en soient les effets pour la caisse, on doit donc les en dispenser, sans qu'ils perdent pour autant leur droit aux secours de la société en cas de maladie.

Cette mesure risque, à la longue, d'épuiser la fortune sociale. Il faut s'y résigner cependant, en priant le Ciel que la mobilisation ne s'éternise pas ! Pour soulager la caisse autant que possible, la circulaire demandera aux plus aisés des sociétaires de mettre en pratique leur idéal de solidarité en renonçant à leurs propres indemnités journalières.

Puisqu'on n'a pas pu tenir la fête annuelle, on décide aussi qu'on enverra aux commandants de compagnies, de batteries ou d'escadrons, pour qu'ils les décernent à leurs hommes, sur le front des troupes à l'appel principal, les récompenses des sauvetages accomplis depuis 1913. Des cérémonies de ce genre ne peuvent qu'encourager les membres et aussi faire connaître avantageusement la Société dans quantité de milieux.

La dispense de cotiser avait été prise, quoiqu'on ne l'eût pas dit, en faveur des sections françaises surtout. Lorsqu'on s'aperçoit que les hostilités vont durer au-delà de ce qu'on imaginait, le comité central décide qu'il faut marquer mieux la vibrante sympathie que, sur la rive suisse, on éprouve pour les camarades au front. On envoie d'abord un chèque de 100 francs à la Société centrale de sauvetage des naufragés, à Paris, qui en 1885 avait donné du petit matériel à la Société du Léman alors en formation. Puis, en 1916, sur la proposition de Jaccottet, on ouvre une souscription qui, en trois mois, produit la belle somme de 1073 francs qu'on expédie aussitôt aux sociétaires français sous les armes, avec un message de chaleureuse amitié. On réitère l'année suivante, où la caisse verse en outre une indemnité extraordinaire de 20 francs aux familles des membres tués à la guerre. Inutile de préciser que l'assemblée générale, dès 1915, s'est déroulée sans banquet ni courses. Personne n'aurait eu le cœur à des divertissements, quand la rive, en face, vit dans l'angoisse ou la tristesse...

### **Heurs et malheurs des sections suisses**

Ici, tout n'est pas rose non plus.

A Genève, un caissier indélicat a disposé à son profit, trois ans durant, de la part de subvention cantonale qu'il avait pour devoir de distribuer aux sections de Versoix et Bellevue. Sommé de se justifier, puis de comparaître devant le président central, il s'est dérobé sans offrir le premier sou des 750 francs soustraits. Le comité central doit se résigner à voter son exclusion et à laisser les sections lésées déposer contre lui une plainte pénale qu'in extremis, toutefois, le père du coupable retient, en apportant l'argent manquant. Le premier vice-président, A. Arnaudeau, relèvera la section de Genève, en la présidant jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre.

La section de Morges, qui ne courait plus que sur son erre depuis un certain temps, se dissout en janvier 1917. Mais cette circonstance fâcheuse va finalement avoir un effet tonique. Le président Jaccottet et le secrétaire-trésorier D. Blanc demandent une entrevue à la Municipalité, qui promet son appui et trouve en la personne du dentiste Ed. Lagier l'homme qu'il faut pour relancer l'entreprise. A la fin de l'année déjà, grâce à leurs efforts conjugués, la société compte 37 actifs et plus de cinquante autres cotisants. De quoi commander illico un canot tout neuf, que les rameurs baptisent Juste-Lagier, pour faire plaisir au fils en honorant la mémoire du père.

Même situation au Bouveret, qui ne donne plus signe de vie à partir de 1916. Mais là, le redressement sera plus lent, car c'est le président local qui fait obstruction et, sous couleur de dévouement, cumule sur sa tête les fonctions de secrétaire, de caissier et de vérificateur des comptes ! Le comité central n'a dès lors plus d'interlocuteur utile, lettres, rappels et convocations se heurtent au mur du silence ! C'est seulement en été 1918 que quelques membres, excédés, finissent par s'insurger, placent à leur tête le chef des marchandises de la gare du Bouveret et renouent avec la fédération. Considéré comme démissionnaire, le président factotum est assigné devant le Tribunal civil de Monthey (quand ils agissent, les Valaisans n'y vont pas par quatre chemins !) et sommé de rendre ses comptes.

Poursuivie avec une sainte fureur de part et d'autre, l'affaire ne connaîtra son épilogue qu'en 1920. Enfin, après avoir fait cavalier seul pendant dix ans, Coppet sollicite sa réintégration dans la société, mais y met pour condition que ses anciens membres n'aient pas à subir de nouvelle visite médicale. Ferme sur les principes, Jaccottet refuse : les statuts sont formels et l'on n'y a pas fait exception en faveur de Rolle en 1904. Coppet pliera donc ou s'abstiendra. Après un mois de réflexion, Coppet s'incline.

### **La tragédie du « Fram »**

C'est la page la plus sombre des annales de la société. Le dimanche 28 octobre 1917, en début d'après-midi, cinq équipiers de Lutry accompagnés de six amis, hissent la voile sur le canot de la section, pour une promenade jusqu'à Rivaz. Mais la pluie s'étant mise de la partie, on s'arrête à Cully, le temps que le grain se dissipe pendant qu'on boit un verre. Vers 17 h., toutefois, l'averse persistant, les accompagnants rentrent à Lutry qui à pied, qui en train, tandis qu'Henri Bovard, Paul Gallay, Henri Ganty, Albert Blondel et William Bron remontent à bord du Fram. Comme l'orage a tout l'air d'approcher, il s'agit que le canot soit à son poste, au port de Lutry, au moment où on en aura peut-être besoin !

Ils s'appêtent à quitter le quai, lorsqu'un pêcheur, Parisod, leur crie :

- Si vous avez trop de peine à la voile, revenez à la rame, ici ou à Villette !

- Pas question ! On ramène le canot à son amarre !

Ils ont à peine gagné le large pour doubler le promontoire de Cully que la tempête se déchaîne. La vague se creuse sous le vent qui souffle en rafales violentes, la pluie gifle les visages et alourdit les vêtements. Dans l'obscurité qui descend, le Fram donne fortement de la gîte...

On ne saura jamais ce qui s'est passé ensuite.

Il semble que des habitants de Villette aient vu le bateau, toujours à la voile et d'abord luttant contre les airs, virer soudain de bord et repartir en direction de Vevey. D'où ils conclurent que les navigateurs, revenus à plus de raison, trouveraient refuge dans le port de Rivaz ou dans une anse abritée du littoral.

Au petit matin du lundi cependant, les familles angoissées de ne revoir personne donnent l'alarme. Les recherches par téléphone dans toutes les bourgades côtières, jusqu'au Bouveret et Saint-Gingolph, ne procurant que des réponses négatives, il devient plus évident à mesure que les heures passent qu'un drame doit s'être produit. On en acquiert la douloureuse certitude, quand le Sauvetage de Rivaz annonce, peu avant midi, qu'il a retrouvé l'épave du Fram, quille en l'air, sous le Dézaley Le canot s'est brisé sur les rochers, en dessous de la voie ferrée qui longe le lac à cet endroit. La voile et le mât flottaient à petite distance, retenus par les cailloux.

Les corps des cinq malheureux sauveteurs n'ont pas été retrouvés. Tous étaient de bons nageurs. Mais de l'endroit où le Fram chavira en les précipitant à l'eau, la distance jusqu'au rivage était trop grande. Tel d'entre eux n'ayant peut-être pas pu rester agrippé au bateau, son ami le plus proche a cherché à le ramener et aura coulé lui aussi. A bout de forces, suffoquant sous les vagues énormes, épuisés moralement, les autres ont lâché prise à leur tour...

L'annonce de cette tragédie suscite un puissant mouvement de sympathie parmi les sociétaires. Les lettres de condoléances et de réconfort affluent chez A. Bujard, président de la section meurtrie. Puis, à l'instigation de L. Roussy, ancien membre du comité central et, parce que le règlement n'accorde d'indemnité aux survivants qu'en cas de sauvetage, et non de simple promenade, Genève prend l'initiative d'une souscription, grâce à laquelle les familles endeuillées reçoivent chacune une somme substantielle, preuve que l'esprit d'entraide continue à régner au sein de la fédération. . .

### **Fêtes régionale, jeux nautiques**

Malgré ses heures sombres, la vie continue et la guerre ne doit notamment pas empêcher que les équipes poursuivent leur entraînement avec zèle. Or, rien ne vaut la perspective d'un concours pour motiver rameurs et barreaux. A défaut de la grande fête annuelle, abandonnée dès 1914, plusieurs comités locaux dynamiques ont aussitôt lancé des courses régionales plus modestes, plus familières, qui mettent en compétition tour à tour les équipes du Petit-lac, du Grand-lac ou du Haut-lac. Ces épreuves connaissent d'emblée un succès d'autant plus vif qu'on y admet des concurrents non-sauveteurs. En 1918, on dénombre 16 équipes aux prises à Rolle et 25 à Vevey. Et elles sont 32 à Morges, l'été suivant. Au point que des voix s'élèvent pour signaler au comité central le danger qu'il y a à dégarnir ainsi de leurs sauveteurs autant de localités simultanément.

Mais ces anxieux crient dans le désert. Les sociétaires ont tant de plaisir à leurs joutes régionales (qui ne comportent ni partie administrative, ni discours, mais sont l'occasion de tombolas appréciées des caissiers!) qu'elles vont subsister longtemps après qu'on aura restauré la fête centrale annuelle.

L'engouement est tel que les sections de Nyon et Yvoire, à cheval sur la limite entre les Petit et

Grand-Lac, de même qu'Ouchy et Evian, à califourchon sur les Grand et Haut-lac, font officiellement reconnaître, en 1924, qu'elles appartiennent aux deux secteurs qui leur sont communs et qu'elles ont donc le droit de participer aux courses de l'un et de l'autre !

D'abord amusé, puis réticent lorsqu'il constate qu'aux courses régionales viennent encore s'ajouter des poules (courses dans lesquelles les sections utilisent chacune son propre canot) toujours plus fréquentées, le comité central finit par froncer le sourcil : outre la fête centrale, il n'y aura désormais de concours qu'une fois par an, alternativement dans le Petit ou dans le Haut-lac. Mais ressenti comme un ukase, cet ordre provoque de la grogne dans nombre de sections. Quant à l'interdiction pure et simple des «poules», décrétée dès 1925, elle sera carrément méconnue plus d'une fois. En 1929, par exemple, Saint-Gingolph profite de l'inauguration de son nouveau canot pour organiser un des ces affrontements, comme si de rien n'était. Et il faudra, en 1931 que Jaccottet et ses collègues menacent de punir les récalcitrants en les privant du subside «entretien du matériel» pour que certaines sections insoumises reprennent goût à l'obéissance !

Si les Sages s'opposent ainsi à la prolifération des courses, c'est pour que les équipiers vouent davantage de leurs forces à un autre genre d'exercices : les premiers secours aux noyés. Activité moins joyeuse et moins spectaculaire, certes, mais activité qui est très exactement la raison d'être de la société, ce que les sans-grades courbés sur leurs avirons ont un peu tendance à oublier ! Il ne suffit pas, en effet, d'accourir comme l'éclair sur le lieu d'un naufrage. Il importe encore de savoir plonger jusqu'à plusieurs mètres de profondeur et d'en ramener les corps d'abord à la surface, ensuite et surtout à la vie ! Or, rien de cela ne s'improvise, ici comme ailleurs il faut apprendre et s'entraîner. Dans ce domaine, Genève avait tracé la voie, en mettant sur pied, en 1904 déjà, un exercice pratique, qui n'avait malheureusement pas eu de suite. En 1907, Jaccottet demande qu'on inscrive au programme des fêtes annuelles un concours de plonge doté d'un prix de 20 francs. La tentative vers 1910 d'organiser des cours de soins aux noyés et son échec faute de médecins-conférenciers a été évoquée plus haut. Deux ans plus tard, Nyon reprend le flambeau, lors d'une journée de «jeux nautiques» agrémentée d'une traversée du lac à la nage, jusqu'à Nernier. Mais là de nouveau, la guerre avait coupé l'élan des promoteurs.

Il faut arriver en 1923 pour que la situation se débloque. Cette année-là, Le Bouveret réclame formellement des conférences et des démonstrations à l'usage des chefs d'équipe, ainsi que l'achat d'un mannequin articulé, du type adopté par la Fédération française de natation. Et cette fois le déclic se produit. Car l'homme providentiel en la matière existe et il est même à Lausanne: c'est Francis Messerli, jeune médecin athlète passionné de sport, membre du Comité olympique suisse, qui vient précisément de publier un «Petit guide pratique pour le sauvetage des noyés». Sollicité sans retard, il accepte de donner gratuitement aux sociétés des conférences avec exercices pratiques. Le comité central ravi réunit aussitôt les sections en quatre groupes et dès le printemps 1924, le vaillant docteur commence sa campagne à Montreux, Ouchy, Nyon et Evian, en montrant à qui le veut bien comment on pratique la respiration artificielle selon les méthodes Sylvester et Schaefer.

Cette même année 1924, L. Bovard, à Cully, offre un challenge qui, en complément du prix fondé par R. Bartholoni, député de la Haute-Savoie à la Chambre française, récompensera la section la plus valeureuse aux concours de plonge au mannequin. Président de la Confédération et de la section suisse de la Fondation Carnegie, E. Chuard encourage personnellement les sauveteurs à se distinguer dans cette partie-là également. Bref le branle est donné. Il ne reste plus au comité central qu'à pousser à la roue, ici en allouant une pincée d'argent, là en assistant à un exercice. Mais, curieusement, certains secteurs restent réfractaires malgré tout : Bellevue, Versoix, Coppet, Nyon, La Belotte, Hermance et Yvoire dans le Petit-lac, ainsi que Saint-Gingolph à l'autre extrémité, refusent toujours de jouer le jeu. Jaccottet, en 1931, leur adresse un blâme un peu vif, et l'on n'aura finalement raison de leur résistance passive qu'en décrétant qu'une section qui n'aura pas participé aux concours de plonge et de soins aux noyés se verra exclue des courses de canots.

### **La ronde des sections encore**

En 1885, dans une de ses premières lettres au colonel Huber, F. de Crousaz écrivait : «D'ici à quelques jours, j'aurai formé une sous-section au Port de Pully.» Le dynamique fondateur de la section d'Ouchy parvient en effet, peu après à constituer à l'orient de sa commune une équipe dont l'existence toutefois, semble avoir été brève. Remise en débat à plusieurs reprises par la suite, la proposition de soulager Ouchy en créant une section à Pully reste longtemps lettre morte. C'est en 1919 seulement que Jaccottet peut annoncer que des démarches sont en cours et en 1921 qu'elles ont abouti à la satisfaction générale, «vu les nombreuses embarcations qui sillonnent cette partie-là du lac».

Cette même année 1921, le président a encore la joie de saluer le retour dans le giron fédéré de la section de La Tour-de-Peilz, qui avait fait sécession en 1900 et qui revient avec un effectif de 30

membres et son beau canot à douze rameurs, Le Doyen.

En 1922, la famille s'agrandit de deux unités : une section s'est fondée à Saint-Saphorin et une autre, sous l'impulsion de W Herren, avocat genevois passionné de navigation, à La Belotte-Bellerive.

En 1923, enfin, c'est la petite localité française de Bret-Locum qui pose une candidature accueillie, comme d'usage, par les acclamations unanimes de l'assemblée. Chacun souhaite que l'exemple de cette menue benjamine ragaillardira les cœurs à Yvoire et Thonon, où les effectifs séquelle de la guerre, ont fondu dans une proportion inquiétante.

### **Non a un subside fédéral**

La nécessité de faire réimprimer statuts et règlements, dont les stocks sont épuisés, amène en 1920 le comité central à réétudier divers articles, que l'âge a fripés. Et, comme souvent autour des tapis verts, de fil en aiguille le débat s'élargit. Partis pour des retouches de pure forme, les Sages en arrivent à des révisions de fond importantes.

Au chapitre des secours en cas d'accident, quelques membres se demandent, en effet, si au lieu de capitaliser elle-même pour soutenir les équipiers dans le malheur, comme elle fait depuis 1890, la société n'aurait pas intérêt à traiter avec une compagnie d'assurances, spécialisée dans ce genre d'activité ?

On sollicite donc des offres de cinq institutions bien implantées en Suisse. Mais au vu de leurs réponses, on s'en tient au statu quo, plus avantageux pour la caisse centrale et pour les sociétaires eux-mêmes. Jusqu'ici, ceux-ci recevaient, à la suite d'accident survenu au cours d'un sauvetage, 400 francs en cas de mutilation légère, 800 francs pour perte d'un membre et 1500 francs si l'incapacité de travail était absolue et permanente. Dans l'hypothèse du décès, la caisse versait 1000 francs à la veuve ou aux orphelins mineurs. Désormais, on décide que les montants ci-dessus seront doublés et l'indemnité de décès triplée. Et que ces montants deviendront exigibles aussi lorsque l'accident se produira lors d'un exercice commandé par le comité local.

Quant à la Caisse de secours mutuels en cas de maladie, le problème est de savoir s'il faut la faire reconnaître officiellement par l'office fédéral concerné, ce qui permettrait à la société d'obtenir «l'alléchante subvention prévue par la loi». Mais, tout bien pesé, Jaccottet et ses collègues résistent à la tentation : Berne n'admet pas de caisse internationale, en sorte qu'il faudrait mettre à part les membres français. Or l'idée d'une telle ségrégation déplaît à chacun sans compter les complications qui en résulteraient dans la comptabilité. Enfin, l'ingérence d'un bureau fédéral surveillant les affaires de la société inspire les plus vives réticences à tout le monde. On renonce donc à la manne promise du nord.

### **L'intendance suit**

S'ils n'engagent pas l'avenir de la société les problèmes d'intendance touchent plus directement les membres et exigent par conséquent du doigté dans leur manipulation. On le voit notamment à propos des insignes en métal, que la plupart des sociétaires arborent avec fierté à la casquette ou au revers de la vareuse. C'est Genève qui les a vendus jusqu'ici. Or, certaines sections ont trouvé un fournisseur moins cher, le graveur Huguenin. Les gens du bout du lac se plaignent que leur réserve, constituée il y a quelques années, va leur rester sur les bras. On apaise leurs angoisses en faisant racheter leur stock par la caisse centrale.

Mais celle-ci ne doit pas servir à combler tous les vœux, si louables soient-ils. Ainsi, on ne fera pas à ses dépens confectionner un drapeau central, que Clarens aurait aimé voir flotter au vent des assemblées générales ou aux enterrements des grands chefs. Quelques fanions de sections suffisent amplement.

Sur la proposition d'A. Bujard et, à l'imitation des clubs d'automobilistes on décide en 1927, après un débat nourri, que les sections participant aux courses de canots recevront toutes un prix identique, sous la forme d'un gobelet d'argent portant mention du rang obtenu. L'inspection annuelle du matériel montrait depuis longtemps que la conception des boîtes de pharmacie des équipes laissait à désirer. Sur le conseil des docteurs Lagier et Messerli, on en adopte, en 1930, un autre type, en bois au lieu du fer-blanc. Et, après avoir jeté par-dessus bord laudanum, éther, «pierre infernale» (nitrate d'argent), seringue et brosse-pour-réactiver-la-circulation-du-sang, on en modernise et simplifie le contenu.

Dans le même ordre d'idée, on renonce à doter les équipes d'extincteurs, vu l'heureuse rareté des incendies de bateaux à moteur.

Le moyen d'alerter rapidement les sauveteurs préoccupe depuis toujours le comité. Aussi accueille-t-il avec intérêt l'idée de Saint-Saphorin d'expérimenter une «fusée détonante-mitrailante» du meilleur effet. Mais deux essais successifs, en été 1931, ne donnent pas satisfaction. Et l'on abandonne les

recherches en pyrotechnie, quand Rivaz fait observer non sans malice qu'à Lavaux comme à La Côte on risquerait de confondre l'alarme-lac avec la lutte anti-grêle dans les vignes !

### **Convulsions à Genève**

La section mère, siège de la fédération, n'est pas à l'abri de l'infortune.

Remise d'aplomb par Arnaudeau après ses déboires de 1918, comme dit plus haut, elle n'a pas trouvé ensuite de personnalité assez rayonnante pour la guider et la soutenir de manière durable, ni pour recruter des troupes fraîches. En 1926 elle avait pourtant organisé avec succès une fête centrale où 48 équipes avaient concouru de manière très spectaculaire. Mais l'impact sur les sportifs du lieu, trop sollicités de tous côtés, avait été inférieur à ce qu'escompté. En tout cas, à partir de 1929, la section déserte systématiquement les assemblées et, malgré les pressants rappels du bureau central, ne fournit plus ses rapports trimestriels d'activité. En juin 1930, Jaccottet adresse alors à une cinquantaine de membres et amis sur place une convocation personnelle, en vue de rendre vie à la moribonde. Le résultat est décevant : cinq personnes seules répondent à l'appel ! Il y a par chance parmi elles l'avocat Marc Cougnard, président de la Société Nautique, qui accepte de reformer un comité. En attendant, on confie le canot des pâquis à M. Eugster et celui de Eaux-Vives à la Nautique. Le succès couronne rapidement les démarches de Cougnard. En septembre déjà, vingt citoyens s'inscrivent sur le rôle de la nouvelle section, dont Marcel Pahud prend la présidence. Et l'équipe peut non seulement concourir aux régionales de Versoix, mais encore porter secours en juin 1931 à un dériveur chaviré avec quatre passagers. Ce qui lui vaut une mention au Livre d'or de la Société. Un instant exalté, le zèle de tous ces néophytes, hélas, ne tarde pas à retomber. En mars 1932, découragés de ne plus se compter que huit sur les rangs, les survivants votent la dissolution de leur éphémère groupement.

Le comité central charge alors W. Herren, président de La Belotte-Bellerive, de tenter un nouveau repêchage. Son premier rapport est pessimiste : les anciens membres, amers, se dérobent l'un après l'autre. A bout de ressources, Herren se tourne vers le Club de natation, dans l'espoir d'intéresser une poignée de jeunes à l'oeuvre du sauvetage. Après s'être tâtés quelques mois, un quinzaine de nageurs, effectivement, se disent prêts, encadrés par six rameurs, à reconstituer la section dès le 1er janvier 1933.

Mais ce n'est qu'un feu de paille de plus. En été 1934, le club annonce que, vu «l'indifférence de ses membres», il renonce à garder le Sauvetage dans son sein.

Tout n'est pas perdu cependant. Grâce au dévouement de J. Widmer, caissier promu président, on peut reformer un comité (le quatrième en quatre ans !) qui se donne avec lucidité deux objectifs immédiats : rénover celui des canots doté d'un moteur, puis, grâce à des sorties auxquelles on les invitera, attirer une escouade de jeunes, qu'on amènera doucement à vouloir ramer et plonger au cours des mois suivants. Comme la section n'a plus un sou vaillant, Widmer obtient des Sages un prêt exceptionnel de 550 francs à 3 1/2 %, qui sera versé une fois qu'Herren aura vérifié l'achèvement des réparations et la pose du moteur neuf. Quant au remboursement, il interviendra dès que la débitrice sera en mesure de payer des acomptes.

Cette fois, Genève a tiré la bonne carte. Sa convalescence, certes, sera longue. Mais au fil des ans la section d'entre Rhône et Arve reprendra progressivement sa place dans le cercle de famille.

### **Canots types et canots a moteur**

Quatre ans de suite, Jaccottet et ses collègues avaient eu la satisfaction d'allouer le subside réglementaire pour achat de canot neuf à Pully, en 1925, à Territet en 1926, à Clarens en 1927 et à Vevey-Sentinelle en 1928. Cette dernière année, Versoix et Saint-Gingolph annoncent la mise en chantier de leur future embarcation, et en octobre Meillerie écrit à son tour que, pour remplacer son vénérable Vigilant, lancé en 1890, et obtenir une subvention du gouvernement français, elle a besoin des plans et du devis d'un canot à dix rameurs.

Le comité central décide alors qu'il vaut la peine d'établir les plans et devis de trois baleinières-types à six, huit et dix rameurs, tâche que G. Borgeaud, de Vevey, membre du bureau et inspecteur du matériel des sections, accepte d'assumer.

Six mois plus tard, en mars 1930, il livre le fruit de ses travaux. Mais il est sans illusion sur son utilité réelle. Il sait que, sauf à de rares occasions, l'individualisme des sociétaires l'emportera toujours. A des embarcations standards, les nautoniers du Léman préfèrent des bateaux conçus par eux au cours d'interminables soirées de discussions et exécutés par des constructeurs de leur choix, souvent d'ailleurs sociétaires eux-mêmes. Il faudrait, pour renverser la tendance, que la différence de coût soit importante. Or, c'est loin d'être le cas.

Un autre fait va aussi contribuer à déprécier les plans et devis types de Borgeaud, avant même qu'ils aient eu le temps de faire leurs preuves, c'est la faveur que le moteur à benzine commence à

connaître sur le lac. Apanage jusqu'ici de messieurs fortunés, la navigation à l'hélice se popularise insensiblement.

Aussi, lorsqu'elle doit choisir la nouvelle embarcation qui prendra la relève de son Etoile du Léman bientôt cinquantenaire, la section d'Ouchy se pose-t-elle naturellement la question : avec ou sans moteur ?

En octobre 1933, son président s'en ouvre auprès du bureau central, qui demande incontinent plans et devis à la Société française de sauvetage, à Paris. A la fin de novembre et, malgré l'énormité de la somme (15 000 francs !), les sociétaires enthousiasmés votent l'achat de la future vedette, que construira Taroni, chantier naval à Ouchy. Elle aura deux moteurs et pourra atteindre 25 km./h., soit presque la vitesse de pointe à lège des vapeurs de la CGN ! L'appui de la Ville de Lausanne est acquis, de même que celui de plusieurs sociétés locales, si bien que la section n'aura finalement « que » 8000 francs à déboursier. Baenziger tend dès lors vers Jaccottet une main insistante, dans laquelle, après un débat où s'affrontent partisans et adversaires des canots à moteur, les Sages déposent une allocation exceptionnelle de 700 francs. La majorité a considéré qu'il fallait encourager la construction de vedettes automobiles dans les sections à vaste champ d'activité et où la navigation de plaisance est intense, conditions réunies par Ouchy

Deux ans plus tard, le problème se pose derechef à Rolle, qui souhaite installer un moteur de 20 CV sur son bateau. Compte tenu du fait que ses interventions s'étendent sur 5 km. à mi-chemin de Saint-Prex, 7 km. à mi-distance de Thonon et 6 km. à la rencontre de Nyon, ce qui représente un secteur considérable, le comité central lui accorde un subside de 200 francs, assorti du rappel que la présence du moteur ne dispense pas l'équipe d'être à bord, au complet, et vigilante !

En 1939, Vevey-Sentinelle emboîte le pas. Pour fêter dignement son jubilé, elle veut s'offrir un moteur de 112 CV qui, installation comprise, lui coûtera 3500 francs. Elle demande à l'aréopage, outre le subside habituel, le cautionnement de la société pour l'emprunt de 3000 francs qu'elle va contracter auprès de la Banque fédérale. Elle allègue une série impressionnante de bonnes raisons : la vaste zone de surveillance qui lui incombe, l'emplacement excentrique de son garage, la difficulté d'alerter rapidement son équipe, éparpillée jusque dans les hauts de la ville, enfin le fait qu'en 1928 son canot a été précisément construit en prévision du moteur qu'il recevrait par la suite.

Point dupes, les Sages rétorquent que Vevey-Sentinelle a en vérité un tout petit secteur d'intervention, puisque, de Rivaz à la Tour-de-Peilz, soit sur 7 km., on ne compte pas moins de cinq canots de sauvetage; que si le chef a de la peine à alarmer ses hommes, c'est le lot de chaque section, tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen de liaison efficace; qu'enfin il est douteux que le canot soit vraiment conçu pour recevoir un moteur puissant. Cependant, vu les avantages du moteur dans les actions de sauvetage, d'une part, et les précédents d'Ouchy et Rolle, d'autre part, on accordera en fin de compte 250 francs à Vevey-Sentinelle, payables après essais concluants. Il n'est pas question, en revanche, de garantir à la banque le remboursement de son prêt. Où s'arrêterait-on, si l'on s'engageait sur une voie pareille ?

### **Virages dans les courses**

Au début, comme exposé plus haut, les sections s'étaient mesurées simultanément, chacune avec son canot, une fois l'assemblée générale terminée. Mais dès 1891 déjà, l'afflux des participants obligea à former des séries d'après le nombre des rameurs, et à utiliser dans chaque série un seul et même canot, pour couper court à toute contestation. Comme il restait trop peu de temps disponible, on renonça au simulacre de sauvetage. La régata se courait en aller-retour sur une longueur totale d'environ 2000 mètres.

La formule subsiste jusqu'en 1933. Cette année-là, chargée d'organiser la fête centrale, Evian innove en balisant un trajet en forme de huit, comportant donc deux virages, l'un à bâbord, l'autre à tribord. Le succès en est immédiat, aussi bien chez les concurrents qu'auprès du public. Personne désormais ne songera à revenir à la norme ancienne. On verra bien plutôt le parcours se compliquer d'ingénieux virages supplémentaires, cependant que la longueur des droites se raccourcira.

Mais s'il a augmenté l'attrait de l'épreuve, le nouveau système n'apporte par contre aucun remède au mal dont les concours souffrent depuis le premier jour, l'injustice des classements. On a eu beau, en effet, tirer au sort les canots de service, améliorer les opérations de chronométrage, perfectionner l'amarrage des bouées, doubler le nombre des jurés, isoler leur pavillon du public, nommer un surveillant des courses, et cent fois retoucher le règlement jusque dans ses plus petits détails, il subsiste dans le déroulement des concours une part inéluctable d'à-peu-près, d'improvisation, voire à certains moments d'arbitraire. Sans compter que, d'une heure à l'autre, le temps et le lac se modifient souvent de façon très sensible. Commencées le matin sous le soleil et par lac d'huile, il arrive que les courses se poursuivent l'après-midi sous la pluie et contre de fortes vagues. Or, il ne suffit pas que le règlement dispose à son art. 27 que «les courses une fois commencées ont lieu par n'importe quel

temps. Le jury n'admettra aucune réclamation concernant des causes imprévues (vagues de bateaux à vapeur, vent, orage, etc.) qui auraient porté préjudice à une équipe courante» pour que tout soit dit. Fréquemment les équipes désavantagées conçoivent de l'amertume, s'insurgent contre les décisions du jury, boudent la distribution des prix; parfois, des vainqueurs dépourvus de tact brocardent les perdants; on a vu des fêtes assombries par des départs qui ressemblaient à des fuites, avec menaces de sécession; d'autres fois, les avirons ont même servi à riposter à des lazzi trop cruels.

En face de ce problème important et délicat, deux attitudes sont possibles. Celle de Longet consiste à se résigner avec philosophie, parce que «en trente-huit de sociétariat, il n'a jamais vu qu'un concours quelconque ne produise pas des rouspétances». Tant qu'on ne changera pas le coeur des hommes eux-mêmes, il y aura toujours des mécontents, quoi qu'on fasse.

A l'opposé, H. Walter est d'avis qu'on peut et doit améliorer le système et il n'est pas loin de croire qu'il tient la solution miracle. Les équipes fournissent durant de longs mois un effort qui mérite d'être récompensé de manière si juste qu'elle exclue toute récrimination; c'est possible si l'on fait concourir ensemble quatre canots en tous points identiques et qu'on répète la course en éliminant chaque fois les traînants. On supprime ainsi chronométrage et décision (contestable) du jury. Les concurrents eux-mêmes constatent leur résultat séance tenante et de leurs propres yeux.

Tandis que le bureau, s'achoppant d'emblée à l'énormité de l'investissement (20 000 francs) et aux frais subséquents de garage et d'entretien, propose le rejet pur et simple de la proposition, le comité central prête à Walter une oreille plus complaisante. Le président de la section de Saint-Prex procède du reste habilement. Après avoir rappelé les vices du système, que chacun d'ailleurs connaît, s'il n'en a pas été victime, il souligne le côté sympathiquement spectaculaire des courses à quatre et l'impact qu'elles auraient sur les jeunes. Il invoque «la situation ultra florissante de la caisse centrale, qui doit permettre quelque audace» (sinon, quand osera-t-on prendre un risque ?) et termine en demandant qu'au moins on étudie sérieusement son idée.

Jaccottet, qui sent le vent tourner et redoute un coup de tête dont on se mordrait les doigts plus tard, défend avec chaleur la position du bureau... puis lâche ce qu'il faut de lest, en suggérant qu'une commission de cinq membres examine à fond le problème. Aussitôt élue, elle sera présidée par Walter. Et l'on se sépare satisfait, l'un persuadé qu'il convaincra ses collègues, l'autre que l'affaire est enterrée.

Jaccottet doit déchanter. En juin 1936, le problème reste si ouvert qu'un membre du comité signale que les ateliers des Tramways lausannois ont construit pour leur directeur un canot en aluminium d'un coût peu élevé, en sorte que la commission a peut-être là une voie intéressante à explorer. En novembre, ladite commission se déclare prête à rapporter. Au dernier moment, toutefois, le rédacteur est empêché. Walter expose alors de vive voix que, vérification faite, les canots en métal coûtent plus cher qu'imaginé et qu'il faut s'en tenir aux embarcations en bois. Pour le reste, le dynamique président de Saint-Prex plaide éloquemment en faveur de sa formule:

- Nous devons tenir compte du goût des jeunes pour la compétition sportive. Mes contacts personnels et journaliers, comme directeur d'un institut d'étudiants de seize à vingt ans, me le prouvent avec netteté. Si vous voulez continuer sans trop de peine à recruter de jeunes équipiers, il faut flatter leur besoin d'épater la galerie, en leur offrant de se mettre en valeur dans des joutes loyales, qui ne prêtent pas le flanc à la critique et qui aient du panache !

Trois présidents de sections abondent dans son sens. D'autres sont ébranlés, mais, sentant les réticences du bureau, hésitent à s'engager. Alors Jaccottet obtient qu'on ne votera pas avant que la commission ait déposé un rapport signé de tous les membres et que le bureau ait préavisé par écrit, lui aussi.

C'est chose faite en mars 1937. Dans une circulaire à toutes les sections, le bureau a résumé les propositions Walter, en précisant que les concours comporteraient nécessairement des « courses de repêchage », comme c'est le sort qui, aux éliminatoires, désigne les équipes courant ensemble, il se pourrait que de bonnes équipes soient éliminées parce que opposées à d'excellentes, tandis que des équipes de moindre qualité ne l'auraient pas été, parce que luttant contre des rivaux inférieurs. Pour remédier, on ferait se mesurer les équipes éliminées et les gagnants de ces repêchages seraient admis aux finales, avec les vainqueurs des éliminatoires. Mais la rançon de cette exigence nouvelle, c'est la surcharge du programme. A supposer que, comme à Cully l'an dernier, 45 équipes se mettent sur les rangs, 29 courses seront nécessaires pour désigner les champions; à un quart d'heure par trajet (sur une distance réduite à 1200 m.), cela représente sept heures et quart de carrousel. La plupart des rameurs devront courir deux fois, certains trois fois dans la même journée. Est-ce cela qu'on veut vraiment ?

Malgré un contre-rapport très ferme de La Belotte-Bellerive, qui recommande le rejet de la formule Walter pour «conserver un caractère de franche camaraderie à nos fêtes centrales, qui doivent être pour les sauveteurs l'occasion de fraterniser et non de se combattre», le comité central se prononce

pour le projet Walter à une écrasante majorité : 20 oui, 9 non, 7 abstentions.

Le bouillant président de Saint-Prex jubile. Mais Jaccottet n'a pas dit son dernier mot. Avec l'appui de W Herren, qui mène la résistance à la tête de La Belotte-Bellerive, il propose que, vu l'importance exceptionnelle de l'affaire, on invite les sociétaires eux-mêmes à dire s'ils acceptent de concourir deux, voire trois fois le jour de la fête annuelle. Quoique le procédé soit insolite, puisque les statuts ne prévoient nulle part une telle consultation de la base, le comité central, séduit peut-être par le côté démocratique de l'opération, y souscrit. Les présidents de sections se chargeront de ce sondage d'opinion. Une fois son résultat connu, et s'il est positif, la commission achèvera sa tâche, en étudiant le projet des 4 canots sous l'angle financier cette fois.

Le 12 décembre 1937, quand il ouvre la séance de reprise, le président est optimiste. Selon les échos qui lui sont parvenus, l'enthousiasme de plusieurs sections est bien retombé. Et comme Walter vient de faire excuser son absence et qu'on n'aura donc pas de surprise à redouter de sa part, on devrait arriver sans trop de peine à tordre le cou à sa malencontreuse idée...

Après un bref débat, auquel ne participent que quelques orateurs, Jaccottet invite les présidents de sections à exprimer le voeu de leurs troupes. Le résultat est plus serré que le bureau l'escomptait : sur 27 sections présentes, 13 refusent de courir plus d'une fois lors de la fête centrale, 12 acceptent et 2 s'abstiennent. Bien que le plébiscite se révèle ainsi peu convaincant, Jaccottet déclare la cause entendue et la question définitivement rayée de l'ordre du jour. A la demande du brave petit Féser, président du Sauvetage de Morges, on remercie tout de même Walter pour le soin qu'il a pris à présenter et défendre son projet. Le bureau acquiesce avec bonne grâce: la caisse centrale étant sauvée, il expédiera volontiers au vaincu une gerbe de fleurs... de rhétorique. .

### **Le Jubilé de 1885-1935**

En mars 1934, il avait fallu voter au bulletin secret qui, d'Ouchy ou de Vevey-Vétérans, aurait l'honneur d'organiser la Fête du cinquantenaire. Section fondatrice de la fédération et bénéficiant de sa situation au centre de la rive suisse, Ouchy l'emporte par 19 voix contre 7.

L'automne venant, elle soumet son programme aux Sages, qui lèvent les bras au ciel, en entendant Baenziger leur énumérer toutes les festivités dont il a prévu d'agrémenter deux journées consécutives. - C'est magnifique, mais trop copieux !

Jaccottet, qui n'a plus l'âge des rentrées tardives, et ses collègues, guère friands de banquet-discours-can-tine, sont unanimes : «Qu'Ouchy inaugure son bateau le samedi, avec champagne et fusées s'il lui plaît, la fête centrale restera limitée au dimanche, cinquantenaire compris.»

Baenziger prend acte et cargue son gonfalon. Il le redéploiera le samedi 20 juillet 1935 pour présider au baptême rituel de l'Etoile-du-Léman II par sa marraine, Mme N. Bosset, épouse du conseiller d'Etat, puis à des courses de vétérans, où les douze bras et les 422 ans de l'équipe du cru font merveille. Une fête vénitienne, avec lampions jusque dans les arbres du quai, vapeurs de la CGN illuminés, et feux d'artifice tous azimuts, couronne en beauté la manifestation, «dans une nuit de velours, à la fois douce et lourde, pleine de parfums et de promesses» pour parler comme le chroniqueur du temps.

Le dimanche matin, les organisateurs ont le sourire. Alors qu'il avait fait gris la veille, le soleil est radieux. Le jubilé proprement dit débute par un cortège imposant, qu'entraînent quatre corps de musique. Les 31 sections en forment l'armature, fanions au vent et avirons à l'épaule. Une vingtaine d'autres sociétés locales les entourent, dont plusieurs groupes costumés.

L'Hôtel Beau-Rivage accueille ensuite les participants à l'assemblée générale. Jaccottet a la fierté d'y saluer une majestueuse galerie d'invités, parmi lesquels E. Chuard, ancien président de la Confédération, S.E. le comte Clauzel, ambassadeur de France, le baron P de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques, le colonel commandant de corps H. Guisan, le capitaine de frégate Le Verger, de la Société française de sauvetage, les conseillers d'Etat Bosset, Fazan et Bujard, le préfet de Lausanne Prod'hom, le sous-préfet de Thonon Dandin, le syndic Maret et les municipaux lausannois.

Au terme de son rapport sur la marche de la Société durant le cinquantième exercice et, une fois accomplies les autres opérations statutaires, le président distribue aux sections les plus méritantes les prix annuels de bonne administration, de meilleurs soins au matériel, de parfait entraînement au sauvetage et d'encouragement des écoliers à la natation. Puis le vice-président Lagier couronne les quinze personnes qui se sont distinguées, l'année écoulée, par des actes de sauvetage individuels ou collectifs. Deux garçons de 13 et 14 ans, qui ont arraché à la noyade l'un une fillette de six ans, l'autre un camarade plus âgé, reçoivent chacun une médaille d'argent et le Prix des braves de 100 francs aux acclamations de l'assemblée.

L'après-midi, manches retroussées et tous muscles bandés, 47 équipes, dont une venue de Saint-Blaise, s'affrontent sur un lac complice et devant une foule massée le long du quai. Meillerie, Thonon et La Belotte triomphent dans les séries officielles de dix, huit et six rameurs, tandis que Vevey-



Sentinelle et Bret-Locum prennent la tête des courses de volontaires. Clarens s'adjuge le Prix de «bonne ramerie» et La Tour-de-Peilz celui de «bonne tenue». Enfin Lutry hisse le grand pavois, pour avoir obtenu le meilleur rang à la fois dans les courses, les soins aux noyés et la plonge au mannequin.

Quand le soir descend, Longet-le-sceptique doit convenir que, cette fois au moins, tout s'est déroulé sans la moindre «rouspétance». Bonne humeur et dignité ont régné du début de la journée à la fin. Pourtant, on a transpiré sur l'eau et sur terre et l'on n'a pas bu que de la limonade... En rentrant chez eux, Jaccottet, Baenziger, Lagier et les autres organisateurs ont la certitude que tous les membres de la grande famille genevoise, vaudoise, valaisanne et française garderont du jubilé un souvenir impérissable et lumineux.

### **Sauver toujours plus et mieux**

En août 1931 avait paru dans la grande presse romande un article qui semblait inspiré par une Société suisse de natation inconnue jusqu'ici et qui déplorait que, chaque année, deux cents personnes en moyenne périssent par noyade dans notre pays. «Alors que nous possédons des organisations de volontaires contre les dangers du feu et de la montagne, rien de semblable n'existe pour les dangers de l'eau, à part quelques sociétés de sauvetage des lacs de Constance, de Zurich et du Léman. La plupart des localités riveraines manquent de ce qui serait indispensable pour opérer des sauvetages et avant tout de nageurs aptes à porter un secours efficace à autrui.»

Jaccottet avait bondi sur sa plume et expédié le lendemain aux rédactions la mise au point qui s'imposait. Mais, trois jours plus tard, rendant compte de l'affaire, il demande au comité central d'admettre qu'il reste de grands progrès à faire et qu'il est urgent d'apporter au problème des exercices de sauvetage individuels une solution qui ne laisse plus place à la discussion. «Il faut absolument que toutes les sections s'exercent régulièrement à la plonge au mannequin et aux soins aux noyés. Jusqu'ici, moins des deux tiers seulement participent à nos concours. Or, nous ne devons pas nous laisser devancer dans ce domaine par d'autres organisateurs et, si nécessaire, on imposera aux sociétaires l'obligation de se présenter aux concours de sauvetage individuel.»

Les Sages ne peuvent qu'abonder dans son sens. On nomme donc séance tenante une commission de cinq membres, que présidera Ed. Lagier et qui dira comment développer la pratique de la plonge et en améliorer les résultats. En juin 1932, elle dépose un premier rapport, qu'elle complète en novembre et dont les conclusions, adoptées par l'assemblée du collège, se résument comme suit :

1. Il faut placer désormais les concours de plonge le jour de l'assemblée générale, afin de manifester qu'ils sont aussi importants que les courses de canots; pour ne pas surcharger le programme de la journée, on supprimera les courses de vétérans.
2. Ne pourront participer aux courses de canots que les sections qui concourront à la plonge.
3. La caisse centrale avancera aux sections, sur leur demande, de quoi acheter un mannequin.
4. Les jurés des concours seront pris hors de la société et nommés par le bureau.
5. Les prix individuels consisteront non plus en espèces, mais en bons d'achat de marchandises.
6. Il est indispensable de mettre sur pied un cours de perfectionnement pour les meilleurs plongeurs.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Jaccottet trouve en MM. Perroud et Moret, le premier instituteur à Ropraz, le second maître de gymnastique à Coppet, les deux indispensables moniteurs qui imprimeront à l'entreprise son élan initial. Ils donneront leur enseignement à Villeneuve, le 2 juillet 1933, et à Nyon, une semaine plus tard. Les sections reçoivent l'ordre d'y envoyer chacune leurs deux meilleurs plongeurs, qui, à leur retour formeront leurs propres camarades d'équipe. La caisse centrale remboursera les frais de repas de ceux qui auront suivi le cours jusqu'au bout.

L'essai est concluant et, à l'assemblée générale d'Evian, à la fin du mois, Jaccottet peut souligner avec une vive satisfaction que, cette année et pour la première fois, 29 sections alignent non seulement 46 équipes pour les courses, mais aussi 29 équipes de 2 à 4 plongeurs et 28 pour les soins aux noyés. L'impression est même si favorable qu'en 1934 on supprime le cours de soins aux noyés et qu'on rend facultatif celui de plonge au mannequin. Mais c'était trop tôt rendre les rênes et, comme des enfants qui ne voient plus le martinet, les hommes de certaines sections en profitent : au cours organisé en août à Vevey, ceux de Nyon s'esquivent avant la fin; arrivés, eux, avec une demi-heure de retard, les gens de Vevey-Sentinelle ont été renvoyés; enfin du Bouveret deux équipiers sur quatre ont fait défaut et l'un des présents a saboté certains exercices. D'où une pluie d'amendes, qui rappelleront les fautifs à l'ordre.

Ailleurs, on manque de persévérance : en 1935, malgré de pressantes recommandations, Bellevue, Saint-Prex, Meillierie, Thonon et Yvoire n'envoient personne au cours de M. Perroud, tandis que Saint-Gingolph et Tourronde n'y dépêchent qu'un plongeur au lieu de deux. Là de nouveau, le comité central est obligé de sévir, dans l'espoir que chaque sociétaire finira par comprendre combien son effort doit être soutenu, répété, amplifié : la nage sur le dos n'a pas la faveur de nos gens et il est

parfois angoissant de se colleter seul avec un mannequin de 60 kilos, par trois ou quatre mètres de profondeur, c'est vrai. Mais là est pourtant la tâche du sauveteur, et nulle part ailleurs !

Toujours à l'affût d'encouragements, la commission Lagier propose en 1936 qu'on décerne à ceux qui auront réussi les épreuves un brevet de plongeur-sauveteur, à l'exemple de la Société nationale française. En outre, dans les concours, on veillera à ce que les nageurs soient véritablement habillés, comme le règlement l'exige; on disqualifiera sans hésitation les malins qui, en se présentant trop court-vêtus, cherchent à se procurer un avantage abusif.

En fait, dans la petite guerre d'usure qui s'engage ainsi, la victoire reviendra finalement aux malins, comme s'ils savaient que le comité central lui-même est divisé sur la question. Plusieurs de ses membres professent, en effet, que dans la réalité d'un drame c'est au sauveteur de choisir de se jeter au lac tout habillé ou de se défaire d'abord de ses vêtements les plus encombrants : la liberté de mouvements qu'il gagne dans le second cas lui permet de rattraper les quelques secondes perdues à se dévêtir. En 1938, modifiant dès lors sa doctrine, le comité central décide que les concurrents pourront plonger en costume de bain.

### **La natation chez les écoliers**

Tout en se préoccupant d'améliorer sans relâche la technique du sauvetage sur le lac, la direction de la société était consciente qu'il lui incombait encore de mener, dans une autre direction, une campagne complémentaire, et non moins efficace à longue échéance : celle en faveur de l'enseignement de la nage aux écoliers des villes et bourgades côtières. Mais, absorbé par d'autres tâches plus pressantes, le comité central n'inscrit véritablement cet objet à son ordre du jour qu'à partir des années 1930. C'est un peu Saint-Saphorin qui l'y entraîne, en prenant l'initiative d'organiser, en 1929, un cours de nage et plonge pour ses enfants en âge de scolarité.

Membre du bureau, le syndic de Saint-Prex Fréd. Meyer pousse à la roue de manière originale et généreuse. En mars 1930, il crée un prix annuel de 50 francs, que le comité central décernera à la section qui aura suivi le plus utilement l'exemple de Saint-Saphorin. Stimulés, dans plusieurs endroits, les comités s'abouchent alors avec le corps enseignant ou la société de gymnastique, désignent des moniteurs, publient dans la presse régionale l'avis d'ouverture de cours gratuits pour enfants et adolescents et enregistrent des résultats parfois vite réjouissants. Condamnée à l'excellence, Saint-Prex surtout se distingue : elle obtient le Prix Meyer, en entier ou en partie, à trois reprises jusqu'à la guerre, suivie d'Evian, Lutry, La Tour-de-Peilz et Saint-Saphorin bien sûr, qui le reçoivent deux fois, tandis que Rivaz, Vevey-Vétérans, Le Bouveret et, à l'autre extrémité du lac, La Belotte-Bellerive le méritent une fois.

Mis au courant, le fabricant Nidecker, à Rolle, offre aussitôt un mini-mannequin articulé de 35 kilos, qui conviendrait parfaitement aux exercices des enfants. Mais plutôt que d'en acheter pour les mettre à la disposition des équipes, la caisse centrale versera un subside de 30 francs aux sections qui en auront acquis un elles-mêmes.

Chargé plus spécialement en 1935 d'intervenir auprès des Départements de l'instruction publique des cantons riverains, Jaccottet n'avait pas su déployer là l'entregent et l'habileté qu'y aurait apportés un Juste Lagier. Trois ans plus tard, ses lettres n'ont suscité qu'un accusé de réception poli. Relancé, et peut-être un peu gêné, le président promet «de pousser à fond cette question et de prendre contact avec quelques instituteurs, puis avec le Département, pour qu'on fasse officiellement figurer l'enseignement de la natation au programme de la gymnastique»

La mort l'empêchera de tenir cet engagement.

### **Mort d'Arnaudeau et de Jaccottet**

Elle commence par frapper le doyen du comité central (et peut-être de la Société), Alfred Arnaudeau, premier vice-président. Né en 1851 d'un père français et d'une mère irlandaise, il avait d'abord été, sous le Second Empire, mousse à bord d'un voilier anglais, puis avait fait, jusqu'au grade de sergent-fourrier, son service militaire dans l'infanterie de la III<sup>e</sup> République. Cela lui avait valu de bourlinguer sept ans durant sur la plupart des océans. Architecte au civil, il s'était fixé en 1879 à Vevey, où le Sauvetage avait vite trouvé en lui un de ses membres les plus actifs. Au début du siècle, il avait déménagé à Genève, avait acquis la nationalité suisse et était entré en 1908 au comité central, où il s'occupa longtemps des problèmes du matériel et de la distribution des récompenses. On l'a vu plus haut relever la section du bout du lac de ses épreuves de 1917. Acclamé membre honoraire en 1923, il avait quatre ans plus tard fondé le «Prix des Jeunes sauveteurs». La mort l'emporte en janvier 1938. En septembre, c'est le tour de Jaccottet, que la maladie rongait depuis plusieurs mois. A la fête centrale de Morges, bien qu'il se sût perdu, il avait rassuré ses collègues, que son teint terreux inquiétait. Mais aux courses régionales de Lutry, en août, alors qu'il rappelait la tragédie du Fram, il n'avait pu dominer l'émotion qui l'étreignait et son fidèle David Blanc, secrétaire-trésorier à ses côtés

depuis un quart de siècle, avait deviné la vérité...

Jeune professeur de mathématiques à Lausanne, Charles Jaccottet avait fondé en 1897 la section de Lutry, sa ville natale, et lui avait insufflé d'emblée un dynamisme qui ne s'était plus relâché. Porté au bureau central en 1905, il y avait révélé des qualités de gestionnaire si avisé que Juste Lagier l'avait tout naturellement désigné comme son successeur.

En rendant les derniers honneurs à sa dépouille, devant la tombe où les fleurs s'amoncellent, Edouard Lagier n'a pas de peine non plus à célébrer les éclatants mérites de l'homme qui, avec bonté et fermeté à la fois, a su tenir le gouvernail de la société pendant les difficiles années de la Grande Guerre, puis de la crise mondiale.

### **La période récente**

Le comité central avait pu sans hésitation décider que l'on s'abstiendrait de participer à l'Exposition nationale de Zurich, en 1939. «La société est assez connue dans le public et la brochure du cinquantenaire, largement diffusée auprès des autorités et des sociétés nautiques de toute la Suisse, a aussi contribué à populariser notre nom.»

Le problème que posent plusieurs sections françaises en ce début de 1939 est en revanche inquiétant. Yvoire est dépourvue de canot et, pire encore, de comité. L'effectif de Thonon a fondu. Tourronde et Meillerie se meurent et, comme si la contagion avait sauté par-dessus Saint-Gingolph, Le Bouveret ne va guère mieux. Pour peu qu'Evian et Bret-Locum tombent en léthargie à leur tour, ce sera à désespérer de la grande voisine...

L'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, en mars, et les menaces d'Hitler contre la Pologne et ses alliés, au printemps, créent d'ailleurs dans toute l'Europe un climat d'anxiété chaque jour plus oppressant. Le comité de La Tour-de-Peilz en vient à se demander s'il vaut la peine d'organiser la fête centrale ou si, à l'exemple de 1914, la guerre ne balayera pas la manifestation comme le torrent un fétu ? Son optimisme sera finalement récompensé. La grande rencontre a lieu et les joutes traditionnelles s'y déroulent avec un franc succès. Mais, à peine le caissier a-t-il bouclé les comptes, que le Conseil fédéral ordonne la mobilisation générale de l'armée. Le 1er septembre, la guerre éclate et à tous les postes de douane la troupe verrouille les frontières. Elle installerait chevaux de frise et barrages anti-chars au milieu du Léman si elle pouvait ! Sur la côte nord, en tout cas, chaque ville riveraine a bientôt sa garnison et les patrouilles en gris-vert ne tardent pas à sillonner la moitié suisse du lac, à bord de canots privés réquisitionnés.

Pendant la Première Guerre mondiale, la société avait tenu à cinq reprises son assemblée générale à Ouchy, sans les sections françaises empêchées. Et ces rencontres n'avaient comporté ni banquet, ni concours.

Cette fois, il n'en va pas de même. Certes, en 1940 on renonce aux courses, les rameurs n'ayant guère pu s'entraîner sous les sapins du Jura. Mais l'année suivante, à Cully, où la section célèbre ses cinquante ans d'activité, les joutes reprennent comme à l'ordinaire. Aux 37 équipes en lice le bouillant président de Saint-Prex, le lieutenant-colonel H. Walter, trouve même le moyen d'ajouter une escouade de huit recrues des pontonniers qu'il commande à Brugg... avec ordre de laisser gagner les civils !

La fête de 1942, Rolle l'organise ensuite avec une ferveur toute particulière, car son président, A. Dupertuis, a remué ciel et terre et obtenu que, cette fois, les Savoyards soient de la partie. Aussi, dès l'aube, toutes les jumelles de l'île de-La-Harpe sont-elles braquées sur Thonon, d'où l'on voit se préciser peu à peu et sortir de la brume du matin la silhouette élégante de La Bourgogne. L'antique barque de Meillerie porte à son bord près de deux cents sociétaires des six sections françaises. Vivats, embrassades, cortège, banquet, éloquence, cadeaux, concours, la journée est trop brève pour épuiser la joie de ces retrouvailles chaleureuses, et quand le soir descend, le sous-préfet chef de course constate qu'il manque encore à l'appel nombre de braves... «Enfin tout le monde est là, y compris un ancien, plus choyé encore que les autres, et que des camarades ramènent pieusement sur une civière, où il fait des rêves d'or. Il ne se réveillera qu'à Thonon, à minuit, au heurt de la barque contre le ponton."»

Trois mois plus tard, c'est l'occupation de la zone libre et le fourmillement des uniformes feldgrau d'Hermance à Saint-Gingolph. Ceux qui pensaient l'Allemagne vaincue, parce que les Alliés avaient pris pied en Afrique du Nord, doivent déchanter.

Inutile de dire que la Kommandantur de Thonon interdit aux sections françaises, en été 1943, de participer à la fête centrale, à Genève. Et de même l'année d'après, à Vevey. Mais l'esprit de résistance, dans l'intervalle, a soufflé et six gars de Meillerie décident de braver le veto. Partis au petit matin sur un bateau de pêche, tolets graissés et rames silencieuses, ils rasent la côte jusqu'au Bouveret puis, une fois dans les eaux suisses, coupent sur Vevey, en arborant fièrement un drapeau tricolore qui, depuis des mois, n'a plus claqué au vent du lac. Leur arrivée, à midi, déchaîne

l'enthousiasme. Fêtés comme ils le méritent, ils regagnent, la nuit, leur amarrage en échappant derechef aux contrôles allemands.

Pour le reste, la vie apporte à Ed. Lagier, qui a succédé à Jaccottet dans le fauteuil présidentiel, son lot alterné de tracas et de satisfactions. En mars 1941, il peut lire au comité central la réponse positive que le Département vaudois de l'instruction publique donne enfin à la demande, formulée en mars...

1939, d'inclure la natation dans le programme de gymnastique des écoles. En conséquence, les Sages chargent le président de Nyon, le dynamique Charles Rindlisbacher, qui se passionne en particulier pour la plongée et la nage, d'étudier avec quelques collègues les examens à faire passer et les brevets à décerner aux enfants les plus zélés, main à main avec les maîtres.

En 1942, le bureau commence par se diviser sur l'opportunité de faire classer la société parmi les fédérations nationales de sports, ce qui ouvrirait aux membres l'accès à des épreuves officielles prestigieuses et à la caisse centrale le robinet des subsides fédéraux (l'éternelle tentation!). Deux vigoureuses interventions remettent heureusement l'embarcation d'aplomb.

Herren (le juriste) : «Je ne comprends pas que nous nous posions même la question, puisque nous sommes une œuvre d'entraide philanthropique et non une société sportive!»

D. Blanc (l'ancien trésorier) : «Et voulez-vous courir le risque de soumettre nos comptes au fisc et de devoir payer l'impôt ?»

D'autres dossiers sont plus délicats. Elu président du jury des courses en 1920, Louis Blanc, de Vevey, avait comme tel donné avec compétence le départ à d'innombrables équipes. Acclamé membre honoraire en 1927, finit par se croire irremplaçable, alors que le poids des ans émoussait ses réflexes et l'exposait à des critiques toujours plus vives. En 1942, à bout de patience, les jeunes exigent son remplacement. Le secrétaire central Delapraz, promu à une ambassade dont il se serait bien passé, obtient à force de diplomatie que Blanc donne sa démission, en mars 1943. Respectueux des usages, le comité lui exprime la reconnaissance de la société dans une lettre élogieuse, qu'accompagnent une gratification en espèces et un plateau gravé. Pour lui succéder, Baenziger quitte la présidence de la section d'Ouchy, où il s'est distingué durant nombre d'années.

### **Villette et le Général**

Comme précédemment Saint-Prex, qui avait fait partie de la section de Morges avant de prendre son essor, ou Villeneuve, qui se rattachait à Territet, des gens de Villette servaient à bord du Major-Davel de Cully. En 1943, ils se sentent assez nombreux et forts pour s'émanciper. L'appui qu'ils trouvent dans leur village et à Aran les y encourage. Cully leur donnant sa bénédiction, ils se constituent en société et demandent leur admission dans la fédération, qui les accueille à bras ouverts. A la fin de l'année, avec 3000 francs en caisse, ils passent commande d'un canot chez Oester, constructeur à Rolle, et d'un hangar que l'absence de tout port sur leur fragment de rivage les contraint à bâtir. Le devis total est de 12 000 francs. Ils sollicitent donc, outre le subside réglementaire, un prêt de 9000 francs «à des conditions aussi avantageuses que possible». Quoique la fortune sociale, accumulée avec une patience de fourmi durant des décennies, atteigne un chiffre coquet, le bureau hésite à entre ouvrir une vanne qu'il craint de ne plus pouvoir refermer, si d'autres emprunteurs se présentent.

Cependant, après longue réflexion, étude approfondie et échanges de vues à divers niveaux, l'aréopage convient, en octobre 1944, d'accorder à la nouvelle section l'aide qu'elle sollicite, à concurrence de 5000 francs au taux de 3 % l'an, moyennant qu'elle amortisse sa dette en dix ans et que les cinq membres de son comité se portent cautions solidaires. Mais, par retour du courrier, la benjamine répond qu'elle a trouvé mieux ailleurs et qu'elle renonce à sa demande ! Na!

Les Sages sont à peine remis de leur ébahissement que Villette leur assène un nouveau coup : le parrain du canot sera le Général lui-même !

Herren, qui vient de succéder à Lagier, et qui connaît ses classiques, ne peut s'empêcher de murmurer. «Audaces fortuna juvat !»

Et comme ses collègues l'ont mal entendu, il répète plus haut : « La fortune sourit aux audacieux!»

Henri Guisan est à ce moment l'homme le plus populaire de Suisse et il n'y a pas de collégien qui ne rêve de lui serrer la main. Mais de là à l'importuner avec un baptême de canot, alors que la guerre n'est pas finie et qu'il a des soucis par-dessus la casquette...! De la pure inconscience ! . Pourtant, à l'inauguration du bateau, le 7 mai 1944, le Général est bel et bien présent... tout comme Vico Rigassi qui, sur les ondes de la Radio romande, accomplit le reportage de la cérémonie avec son brio habituel !

De mémoire de sauveteur, le Léman n' avait jamais vu ça!

### **Les largesses vaudoises du Sport-Toto**

En novembre 1943, Schwab de La Tour-de-Peilz signale au comité central que le Sport-Toto distribue une partie de ses bénéfices aux sociétés sportives de la Suisse romande et que le Sauvétage devrait

en recevoir quelques miettes, puisqu'il encourage la natation et la plongée chez ses membres et chez les écoliers. Ramer peut d'ailleurs être considéré comme un sport, non ?

Combattue par Herren et Bröderlein, mais chaleureusement appuyée par Rindlisbacher, qui vient de voir couronnées de succès ses interventions auprès du Département, la suggestion, au vote, l'emporte nettement. On touchera donc avec discrétion les personnes qu'il faut, dans les hautes sphères... et l'heureuse pluie ne tarde en effet pas à tomber. Ondée modeste d'abord (500 francs en 1943), elle devient plus drue avec les années (1200 francs en 1948).

Comme aucune manne n'arrive du ciel sans susciter des appétits, le bureau se divise : certains membres voudraient qu'on répartisse aussitôt les écus entre les 19 sections vaudoises, d'autres qu'on les réserve aux seules organisatrices de cours pour les enfants, les derniers qu'on fonde dans la masse vaudoise les oboles espérées des deux autres cantons. Mais, attendues durant toute l'année 1944, les subventions de Genève et Sion persistent à faire défaut. On convient dès lors que les sections recevront ensemble 300 francs et Vevey-Vétérans 200 francs pour récompenser individuellement les plongeurs, lors de la fête centrale. Hauts cris de Schwab, plusieurs plongeurs n'étant pas Vaudois ! Tant pis, on passe outre.

### **Les malheurs du «Vétérans» et du bureau**

La section de Vevey-Vétérans avait construit son premier bateau en 1890, puis l'avait remplacé par un dix-rameurs en 1921. Lors d'un violent coup de vaudaire, en février 1944, ce Vétérans rompt ses amarres et s'abîme sur les enrochements. Coût de la réparation : 2500 francs, juste assez pour qu'on se pose la question : «Ne vaudrait-il pas mieux en acheter un neuf ?» Mais Vevey tient à son brave canot, qui lui a déjà procuré quantité de joies, dans la grosse vague comme lors des courses. Elle sollicite donc l'aide de la caisse centrale, soit 500 francs à fonds perdus. Le bureau refuse, mais offre 500 francs que la section remboursera par retenue sur son crédit au fonds central d'entretien des canots. A la séance du comité central, en octobre, Haller, président du Vétérans, repousse le prêt et maintient sa requête.

Herren : «Ce n'est pas raisonnable. Votre situation financière est bonne, alors que l'exercice de la Société va se terminer par un important déficit. Si d'autres sections vous imitent, nous courrons à la faillite !»

Aegler, de Coppet, a beau appuyer avec vigueur, la majorité de l'assemblée (des présidents de sections pour la plupart, comme Haller) désavoue le bureau et accorde à Vevey sa demande.

Herren : «C'est une journée à marquer d'une pierre noire dans les livres de la société !»

Il serait plus amer encore, s'il connaissait l'avenir.

### **Le naufrage de Paudex et ses suites**

Le 11 septembre 1945, un peu avant 19 h., un habitant de Pully, J -J Lavanchy, téléphone au poste de police d'Ouchy qu'à la jumelle il croit avoir vu à l'instant un voilier chavirer à mi-lac, entre Paudex et Meillerie. Le planton répond qu'avant d'alerter le Sauvetage d'Ouchy, il faut appeler celui de Pully, plus proche. Lavanchy le fait. Il atteint la police locale, qui touche le président Séchaud, lequel convoque par fil ses équipiers. A 19 h. 45, huit hommes sont au hangar, prêts à hisser la voile sur le Qui-Vive? .. Cependant, apprenant que le canot à moteur d'Ouchy est en train de partir sur les lieux présumés du naufrage, ils renoncent à s'ébranler. Entre-temps, en effet, le sous-chef du Sauvetage de Lutry, le pêcheur Gay, ayant vu lui aussi un point suspect au large, a alerté les gens d'Ouchy. «D'ici qu'on arme notre propre canot à rames, le leur sera sur place largement !»

A Ouchy, Charles Blanc est en séance avec son vice- président Dupuis, quand il reçoit, vers 19 h. 40 le message de Gay. Lâchant tout, il téléphone à Lutry pour obtenir les précisions indispensables, topographiques notamment, puis embarque en catastrophe avec quatre équipiers. Ils mettent pleins gaz au large, contre une vague assez forte, de bise. Et parvenus dans la région vraisemblable du drame, commencent les ratissages : arrêt, appels, coups de phare, observation, écoute; départ en direction de Meillerie, et on recommence; puis retour sur Paudex, avec des zigzags, et en répétant inlassablement les appels. Après avoir touché Lutry, vers 22 h. et embarqué Lavanchy et Séchaud, la vedette repart, cette fois sur Tourronde et Evian. Dans cette ville, à minuit, on n'a rien vu et on ne sait rien. Blanc obtient, au PC des forces américaines, un jerrycan bienvenu de 50 litres d'essence, qui permettra aux sauveteurs de regagner leur mouillage, après une heure encore de vaine patrouille. Le lendemain, le pays consterné apprend que trois gymnasiens de 17 ans sont portés disparus, sans espoir de survie. Dans la presse des jours suivants, les avis s'ajoutant aux témoignages et les faits imaginaires aux détails exacts, l'émotion peu à peu se teinte de colère. La grande imprudence des jeunes gens vite oubliée (ils sont montés, novices, sans ceinture de liège, à trois sur un minuscule dériveur de deux places, surtoilé et d'un modèle déconseillé aux débutants) c'est à qui, dans les grands quotidiens lausannois comme dans les feuilles régionales, prendra la plume pour déplorer ou

stigmatiser la mauvaise organisation des secours. Bien plus, à Pully et à Lausanne, des conseillers interpellent avec force la Municipalité. Au chef-lieu surtout, où la fièvre pré-électorale est perceptible, la gauche n'y va pas de main-morte. Le socialiste Von der Aa tonne contre «l'incurie notoire des services de sauvetage quels qu'ils soient» et exige des mesures immédiates.

Il les aura... même si ce ne sont pas exactement celles qu'il attend. L'habile Mercanton, de Cully - secrétaire-trésorier central il dirige en réalité la Société, dans l'ombre d'un Herren exilé au bout du lac - comprend vite qu'il faut utiliser l'événement et l'émotion qu'il a suscitée, pour redonner au Sauvetage du Léman un nouveau souffle. Sinon, on fournira à l'Etat le juste motif de créer un service officiel de secours, et la Société alors est perdue ! Mettant donc à profit ses innombrables contacts personnels, Mercanton avise discrètement autorités, notables et rédactions que la Société reprend la situation en main et fera sous peu des propositions constructives. A la séance du comité central, en octobre, il fait donner à une commission de trois membres, à laquelle il s'adjoint naturellement, le mandat d'étudier, voire de provoquer sans délai l'amélioration des moyens de sauvetage sur l'ensemble du littoral. Et il mène son action, en parallèle sur quatre fronts, tambour battant auprès des sections, des municipalités riveraines, des corps de gendarmerie, police et douane et enfin des fournisseurs et fabricants.

Le résultat de ces entreprises vigoureuses ne se fait pas attendre. On commence par perfectionner le système d'alarme, dont on diffuse largement le numéro dans le public. Sur place, on installe partout des liaisons téléphoniques des postes de police aux hangars des bateaux, et jusque chez les sauveteurs eux-mêmes. Surtout, ceux-ci assument, le samedi et le dimanche, dès les premiers beaux jours, une vigie permanente, jumelles aux yeux, à proximité de leur canot. En 1946, Ouchy obtient la pose, à l'extrémité de la grande digue, d'une sirène du type utilisé pendant la guerre pour inviter la population à gagner les caves, lors des survols d'avions militaires étrangers. Comme le mugissement de ces engins s'entend à des kilomètres, c'est non seulement pour les équipiers le signal de se précipiter vers le canot, mais aussi pour les navigateurs sur le lac l'appel à rallier immédiatement le port.

Grâce à tous ces moyens, on devrait théoriquement ne plus avoir à déplorer dorénavant des lenteurs ou des retards dans les interventions des équipes. Mais la commission Mercanton va plus loin. Elle veut inscrire en lettres de feu, au-dessus de chaque embarcation, le mot d'ordre que certains, peut-être, ont oublié : «Sauvetage PAR TOUS LES TEMPS !» Elle refuse qu'une équipe se tâte pour savoir si la vague est trop grosse, la pluie trop drue ou la nuit trop noire. On doit sortir quel que soit le temps ! Et sans se demander non plus si le canot plus puissant de la section sœur aura moins de peine à faire le service ou sera le premier sur place !

Cela implique bien sûr que le matériel inspire toute confiance à la troupe, car il n'est pas question d'envoyer les gars à la mort. Dès lors, après s'être documentés auprès des maisons spécialisées et, pour certains équipements, avoir assisté à des démonstrations, les Quatre exigent des sections qu'avec l'aide de la caisse centrale elles pourvoient immédiatement leurs bateaux d'une boussole, d'un système d'éclairage, d'un extincteur, voire de fusées éclairantes, et qu'elles se préparent ensuite à se motoriser dans les délais les moins longs. Dans les visites qu'ils font aux sections, Mercanton, Bujard, Baenziger et Bovard disposent d'un atout convaincant :

- En partant d'ici, disent-il aux comités locaux, nous allons à l'Hôtel de Ville. Nous montrerons à la Municipalité ce que vous faites, ce que vous allez faire et aussi de quoi vous avez encore besoin. Nous lui rappellerons que, si vous n'étiez pas là, la commune devrait fournir en permanence un canot à rames, en état de marche, à proximité du débarcadère de la CGN, comme la loi l'impose. Nous lui demanderons de vous soutenir désormais non seulement en vous dispensant des exercices de pompiers, mais en allouant à votre section un subside annuel aussi substantiel que possible ! La croisade auprès des syndicats et boursiers communaux de «Messieurs M + 3 B» (comme un plaisantin a baptisé la commission) se heurte parfois à des réticences. Mais l'exemple des autres heureusement est contagieux. Et lorsque Mercanton et ses collègues déposent leur mandat, à la fin de 1947, l'essentiel est acquis. Vaudoises, genevoises ou valaisannes, toutes les communes sollicitées ont admis d'épauler leur sauvetage, dans la mesure de leurs ressources. Cela permet un rajeunissement appréciable de la flottille elle-même, au cours des années suivantes. Dix sections font construire des canots de 8 ou 10 rameurs, tandis que Morges et Clarens optent résolument chacune pour une vedette à moteur.

Enfin, gendarmerie, police et douane ont assuré qu'elles prêteraient toujours la main à la société, en matière d'alarme surtout. Et il n'est pas jusqu'au Département des travaux publics où Mercanton n'ait posé des jalons: bientôt il faudra aux sections des hangars, avec plans inclinés, sur les rives mêmes; ce sera la prochaine étape, et alors l'aide de l'Administration Toute Puissante sera précieuse...

### **Soins aux noyé, Messerli, pirates @ Cie**

Les résultats des concours laissant à désirer dans plusieurs sections, on avait durant la guerre réorganisé des cours de soins aux noyés. Pour stimuler la participation, la caisse centrale prit à sa charge les frais de transport et de repas des équipiers et du coup le zèle de ceux-ci s'en trouva ragaillardi. Mais, la paix revenue, des grincements se produisent. Plusieurs comités reprochent au Dr Messerli de dispenser à ses élèves un enseignement trop savant. Nombre de sauveteurs sont rentrés découragés de ses cours et Rindlisbacher, qui suit l'affaire de près, s'en inquiète. Le malaise, en vérité, est plus profond. Une bonne partie des membres du comité central aspirent au remplacement de Messerli qui, comme le starter L. Blanc précédemment, doit à leur avis jouir désormais d'un paisible honorariat.

Baenziger est un ami de vieille date de Messerli. Grâce à son entremise, les choses se passent en douceur et, en juillet 1946, Herren peut annoncer à ses collègues que le docteur «serait enchanté d'assister une fois à une fête centrale en qualité d'invité». Sur le terrain, c'est le Dr Junet qui le remplace. Mais rive suisse seulement, car les sections françaises, elles, tiennent à ce que Messerli leur continue sa collaboration. Il accepte de bonne grâce. Il est même si peu rancunier qu'en 1948, grand patron des Pirates d'Ouchy, il fera désigner la Société comme marraine de la barque La Vaudoise, que sa confrérie vient d'acheter et de restaurer. Et ce n'est pas sa faute si, au jour dit, on doit baptiser l'héroïne «en vitesse et en manteau de pluie», selon l'expression du chroniqueur, tant les cataractes célestes sont abondantes.

### **Le fiasco de la casco**

Au début de 1949, le Vétéran de Vevey se rappelle au bon souvenir du comité central. Alors qu'il était suspendu par des câbles dans son garage, il s'abat sur la dalle et se disloque complètement! Catastrophé, son comité sollicite une contribution de 2000 francs à l'achat du bateau de remplacement. Après avoir tenté d'élucider les causes de l'accident, les uns alléguant la faute grave, les autres la négligence, certains la force majeure, les Sages retiennent que ce n'est ni de propos délibéré, ni par plaisir que Vevey a détruit son canot. Mettant la section au bénéfice du doute et de la «fausse manœuvre», ils proposent au comité central d'allouer 1000 francs au Vétéran, au lieu des 1500 francs que permet le règlement. Mais par 19 voix contre 9 l'assemblée, plus compatissante au malheur que rigoureuse dans ses raisons, accorde les 1500 francs.

Toutes illusions perdues, Herren, cette fois, renonce à commenter ce nouveau désaveu.

Le Vétéran n'était pas le premier et ne serait pas le dernier à subir les mauvais tours du sort. Les annales de la Société sont jalonnées d'embarcations meurtries et d'appels au secours émanant des malheureux propriétaires. Dès 1924, les ressources sociales le lui permettant, le comité central avait sagement alimenté un «fonds d'assurance des canots», qui dépassait 30000 francs à la veille des hostilités. On y avait puisé au profit d'un douzaine de sections des sommes fixes (200, puis 500 francs par canot neuf) ou variables (pour réparations, exceptionnellement pour achats de moteurs). Le prix des matériaux comme des travaux ayant gonflé dans une proportion énorme, du fait de la guerre, Schwab de La Tour-de-Peilz, qui doit lui aussi faire remettre en état le vénérable Doyen, lancé en 1908, pose carrément la question : « Faut-il continuer à thésauriser, ou s'assurer plutôt auprès d'une compagnie spécialisée ? »

La commission désignée aussitôt fait un sondage chez une, deux, puis trois sociétés. Mais les primes sont aussi décourageantes d'un côté que de l'autre et, en 1951, quand un membre demandera à quoi en est l'affaire, le bureau répondra qu'il a dû baisser les bras.

### **Le Ciel t'aidera**

Malgré les grands progrès accomplis en matière d'alarme et de transmission d'appels, à Ouchy Charles Blanc ne pense pas qu'il faille s'arrêter en si bon chemin. La très copieuse subvention que, chaque année, Lausanne alloue à sa section lui permet de voir plus grand et plus loin que les autres présidents locaux.

Avec l'aide de quelques bons techniciens, il va perfectionner le système.

En 1949, sa section réalise la première liaison radio-phonique terre-canot sur le Léman : désormais, l'équipe ne perdra plus de temps à rechercher au creux de la grosse vague des imprudents rentrés à l'abri dans l'intervalle! En 1950, ayant revendiqué l'honneur d'organiser la 65<sup>e</sup> fête centrale, Ouchy éblouit ses invités et les autres sections, en montant une intervention de sauvetage urgent, où se combinent, par radio toujours, les actions successives de l'avion de la Blécherette dans les airs, de sa vedette sur le lac et d'une ambulance avec médecin sur sol ferme.

Mais la grande oeuvre de Charles Blanc, celle qui doit transformer la jalousie des autres sections en gratitude envers Ouchy, c'est l'alarme-météo. En 1952, Blanc apprend que les services d'étude du ciel à Kloten diffusent par radio leurs pronostics aux sociétés de sauvetage des lacs de Zurich, Constance

et des Quatre-Cantons. Il s'abouche aussitôt avec l'aérodrome de Genève, pour qu'on procède de même sur le Léman. Ce serait au comité central de prendre une telle initiative, mais puisque Herren et ses collègues n'ont vu ni le problème, ni sa solution, il va de l'avant. En juin 1953, il a la satisfaction d'annoncer au bureau que le système fonctionne : Cointrin avise la centrale de Lausanne, d'où six téléphonistes répercutent les bulletins de prochaine tempête à Ouchy, Morges, Nyon, Clarens, Montreux et au Bouveret. Dans chacun de ces ports, un drapeau rouge hissé aussitôt signale le danger aux navigateurs. L'année suivante, étendue progressivement à presque toutes les sections de la côte suisse, l'alarme est donnée une dizaine de fois. Son utilité n'étant plus contestable, les Sages décident de prélever désormais 100 francs par an sur le subsidé du Sport-Toto, pour rembourser à Ouchy les frais que les PTT lui facturent.

### **Bras de fer avec les douanes**

Tout seul, Blanc ne serait pas arrivé à ses fins, ou en tout cas pas aussi rapidement. Son habileté a été de mettre en œuvre le nouveau syndic de Lausanne, Jean Peitrequin, que l'aventure socialo-popliste que sa ville vient de vivre durant quatre ans rend volontiers disponible pour de telles entreprises. C'est pourquoi l'idée de recourir derechef à un homme politique influent vient naturellement à l'esprit du bureau, lorsque R. Friederich, de Morges, met sur le tapis le problème important du prix de l'essence. Avant que la guerre ait tout bouleversé, les navigateurs (à condition de laisser leurs bidons sur le bateau) payaient le carburant moins cher que les automobilistes. Ne pourrait-on pas réclamer le retour de cette faveur, au moins pour les canots de sauvetage, qui ne sillonnent le lac qu'à des fins de pure utilité publique? Négligeable à l'époque de la rame et du petit teuf-teuf auxiliaire, l'économie serait appréciable, maintenant que les vedettes ont des moteurs de plus de 100 CV et que l'essence a renchéri dans une proportion sensible.

Le secrétaire central, Mercanton, se charge donc d'aborder Fréd. Fauquex, conseiller aux Etats, qu'il connaît personnellement. Mais le charme du populaire tribun libéral, efficace en Suisse romande, se révèle sans effet à la Monbijoustrasse. Aussi, en juin 1953, Charles Blanc propose-t-il de lancer Peitrequin à l'assaut. Et puisque l'administration des douanes est restée sourde à des accents pourtant pitoyables, le conseiller national lausannois part à la conquête du gouvernement lui-même. Pour donner à sa démarche une ampleur que celle de Fauquex n'avait pas, il intervient en faveur non seulement des sauveteurs, mais aussi des pêcheurs professionnels, dont chacun sait combien la situation est précaire. Pourtant, après son plaidoyer, le 16 septembre 1953, la Chambre basse n'est qu'à demi convaincue : quarante-cinq de ses membres acceptent le postulat, quarante-cinq le rejettent; il faut que le président vote pour que les oui l'emportent...

Dépourvus de toute force contraignante, les postulats terminent tristement leur existence au fond de la corbeille à papier. Celui de Peitrequin n'échappe que de justesse à la dure loi de l'espèce. Les pêcheurs professionnels, en effet, devront attendre jusqu'en 1960 pour qu'un arrêté les place, face à la colonne d'essence, sur le même pied que les agriculteurs, dispensés de certaines taxes ou surtaxes routières. Quant au Sauvetage, il n'obtient rien. Le Conseil fédéral oppose à sa demande d'exonération trois motifs de refus: le surcroît considérable de travail que le remboursement des droits impliquerait; la vanité des contrôles, qui signifie à coup sûr risque de fraudes et abus; enfin et surtout le précédent qu'on créerait, dont quantité d'autres œuvres de bien-faisance se prévaudraient ensuite, dans tout le pays.

### **Grogne et incartades**

Des turbulences d'après-guerre, conséquence de la dureté des temps, des changements de mentalité et aussi des hasards du recrutement, secouent la société pendant plusieurs années. Les Français sont les premiers à donner du souci au comité central. Pendant l'Occupation, ils n'ont pu s'entraîner comme ils auraient voulu et, à certains endroits, l'Allemand a même pillé leur matériel avant de battre en retraite. Ils ont aussitôt reconstitué leurs sections et repris la rame avec une belle ardeur, désireux de montrer à leurs amis suisses que la vaillance française n'est pas un vain mot. Las, ils tombent de haut. Le règlement des courses et concours a changé. Depuis 1945, on ne distribue plus séparément des prix aux vainqueurs à la rame, aux champions de la plongée et aux meilleurs secouristes. Avec sagesse, la Société veut des sauveteurs habiles en toutes choses. On prend désormais en compte les résultats des trois épreuves (multipliés par 2 pour la rame, 1 1/2 pour la plongée et 1 pour les soins aux noyés), ce qui donne un classement général beaucoup plus satisfaisant que le régime précédent. Il faut dès lors être excellent dans les trois disciplines pour conquérir les premières places et les lauriers qui y fleurissent... et cela ne fait pas la joie de la Savoie, où, faute de les avoir pratiquées pendant des années, on a perdu le goût de la plongée et de la réanimation. Aux fêtes de l'immédiate après-guerre, bien qu'elles brillent dans les courses de canots, les équipes françaises se voient colloquées régulièrement sinon en queue de peloton, du moins loin derrière les gagnants. D'où une amertume qui



s'accumule, fermente et finit par exploser en 1950.

A la séance du 16 avril, le comité central a le déplaisir d'apprendre que les sections françaises ne participeront pas à la fête d'Ouchy, si le classement général est maintenu. Herren a beau plaider que le nouveau mode de faire est seul compatible avec le but fondamental de la société, rien n'y fait. En désespoir de cause, on charge Fagot, d'Evian et Zenoni, de Saint-Gingolph, de chapitrer les réticents. Mais ils échouent, jusqu'au moment où Zenoni (aux grands maux les grands remèdes !) appelle au secours le sous-préfet de Thonon lui-même. Jugeant qu'une sécession serait grave et que son intervention s'impose, Lambert n'y va pas par quatre chemins. Il convoque d'urgence les comités à la grande salle de la sous-préfecture et les invite à rédiger sur l'heure le communiqué qui apprendra aux populations côtières pourquoi leurs sauveteurs déclarent forfait. Penauds, les délégués conviennent qu'ils ont fait fausse route... et au concours d'Ouchy, en juillet, les six sections françaises s'alignent au départ. Sciez, la petite benjamine, entrée en 1948 dans la fédération, décroche même la très honorable 5e place au classement général des 29 concurrents !

Au chapitre des incartades, plusieurs sections suisses se distinguent à la même époque.

En 1949, Walter, commandant du bataillon de pontonniers 1, avait signalé que l'armée prêtait gratuitement des nacelles aux sociétés de sauvetage de Suisse allemande. «Pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi ? ». Les jeunes qui voudront être incorporés dans les unités de pontonniers seront favorisés, s'ils sont membres de la Société.

Le comité central avait interrogé les sections. Cinq répondirent qu'elles avaient des amateurs dans leurs rangs. Elles reçurent peu après chacune une embarcation militaire, avec le mode d'emploi. En 1952, Berne dépêche un inspecteur. Au jour dit, seule Vevey-Vétéran présente ses deux aspirants. Les dix hommes des quatre autres sections se sont dérobés sans un mot d'excuse ! Charles Blanc et Mercanton ne songent pas à dissimuler leur honte de tant d'impolitesse. Les attentions dont ils entourent l'adjudant venu exprès de Thonon «atténuent quelque peu la fâcheuse impression qu'il put avoir de la mentalité romande». Le Dézaley aidant, on convient que la présente rencontre n'est qu'une prise de contact préliminaire et que la vraie inspection aura lieu au printemps prochain, avec un cours d'instructeurs à Ouchy.

En fait, l'initiative de Walter avorte comme précédemment son projet de canots de courses. Blanc doit constater avec regret que les futurs conscrits rechignent à passer leurs quatre mois d'école de recrues à Brugg, quand ils ont des chances de servir dans le canton. On renonce donc à poursuivre l'expérience et, en été 1953, l'adjudant Zulauf préside non à d'éblouissants ballets nautiques en gris-vert, mais au plus prosaïque chargement des nacelles sur wagons-plats, Richtung Bern!

Peu après, mal inspirée par un membre dont les Sages écrivent noir sur blanc qu'elle ferait bien de se séparer, Rolle a le front de poser un ultimatum au bureau : si on ne lui alloue pas, et vite, un montant substantiel pour lui aider à payer son moteur neuf eh bien, le canot ne sortira plus de son hangar! Outre d'une telle inconvenance, Herren et ses collègues objectent qu'un moteur n'a jamais été indispensable aux actions de sauvetage. Rolle persiste et exige une décision du comité central lui-même. Elle l'obtient en décembre 1954. par 19 voix contre 8 l'assemblée lui refuse toute allocation. Mais la palme de la mauvaise conduite revient à Bellevue qui, en quelques mois, accumule les fautes. A la date convenue, quand les inspecteurs se présentent pour contrôler, comme chaque année, son équipement et ses factures de matériel, le caissier est absent, sans motif ni excuse. Peu après, alors que la section vient de solliciter de l'autorité communale une aide pour acheter un nouveau canot, «l'actuel devenu inutilisable», le comité laisse un groupe de membres organiser sur ce même bateau une promenade à voile, qui se termine par un naufrage. D'abord émue, l'opinion publique ne cache pas sa réprobation, lorsque, ultime disgrâce, la presse publie que les équipiers avaient pris des filles à bord! Devant le discrédit que des bévues de ce calibre jettent sur la Société tout entière, Herren ne décolère pas. Peut-être regrette-t-il de s'être montré pendant dix ans un président trop mou et lointain ? d'avoir négligé les visites aux sections et le contact direct avec les hommes ?

### **Etincelles a la base**

S'il avait senti mieux le pouls de ses administrés, Herren se serait rendu compte que, dans plus d'une section, on était mécontent de la direction centrale elle-même, et en particulier de son mode de renouvellement.

D'après les statuts, c'est le comité central qui administre la société. Il se compose de tous les présidents de sections, «ainsi que des personnes que l'assemblée générale jugera à propos de nommer pour former le bureau». Au fil des années, le nombre des sections ayant gonflé, le comité central était devenu une lourde assemblée d'environ quarante membres, inapte à accomplir les multiples tâches que le règlement lui attribuait. Bien que chargé seulement d'«expédier les affaires courantes», le bureau, formé du président, du secrétaire-trésorier et de cinq à huit adjoints, s'était insensiblement saisi des rênes. Ce à quoi personne ne trouvait à redire. Où le bât blessait, en

revanche, c'est que, comme souvent en pareil cas, les membres du bureau avaient pris l'habitude de se coopter, sous prétexte de faciliter la besogne de l'assemblée générale. Il ne restait plus à celle-ci, nul n'osant jamais présenter de candidature concurrente, qu'à applaudir aux choix du bureau. Comme d'autre part le bureau réprimait avec une tendre rigueur les rares velléités de démission qui se manifestaient dans son sein, il avait fini par se transformer en un conservatoire d'inamovibles, que les jeunes, à qui ils barraient la route, tenaient pour de vieilles barbes. A juste titre, car des carrières de vingt, voire vingt-cinq ans sans activité réelle, y étaient fréquentes. Après la guerre, et au mépris complet des statuts, l'usage avait même établi une catégorie d'«anciens membres du bureau», copains vénérables qu'on retenait sur leur siège malgré leur démission, jusqu'à ce que la mort les emporte !

A la fin de 1954, la cooptation d'E. Jaques, pour succéder à Brüderlein malade, met le feu aux poudres. Pully objectant qu'il incombait à l'assemblée générale de désigner le nouveau se fait rabrouer et, du coup, annonce qu'elle quitte la société. Villette alors empoigne le taureau par les cornes et dépose une motion demandant que, désormais, au comité central, les présidents de sections disposent de deux voix, contre une seule aux membres du bureau. Simultanément Schwab, qui réclame depuis des années qu'on diminue les frais de banquet à la fête centrale, est mis en échec une fois de plus et claque la porte. Aussitôt, Rivaz propose le jeune Monachon pour le remplacer. Pris de vitesse, le bureau essaie d'atermoyer. Mais une forte majorité impose Monachon. Herren et Mercanton sentent enfin que les choses vont se gêner s'ils s'obstinent. Pour sauver la face, ils proposent une révision générale des statuts, «dont nombre d'articles ne concordent plus avec les nécessités actuelles».

On donne aux sections un délai au 30 juin 1955 pour exprimer leurs vœux. Puis, après n'avoir rien fait pendant toute l'année 1956, Herren met la commission au travail. Elle termine sa tâche en deux après-midi. Comme c'était prévisible d'emblée, la seule question qui suscite un débat est celle de la composition du bureau. En été 1958, Mercanton envoie aux sections les bulletins de vote qu'elles doivent faire remplir par leurs 1216 membres. Le 17 octobre, le dépouillement révèle que, sur 510 opinants, 203 seulement approuvent la motion de Villette. Les présidents de sections continueront donc à ne disposer que d'une voix dans les votes du comité central. Mais, en vérité, peu importe, car le nouvel art. 7 dispose par ailleurs que, dorénavant et c'est l'essentiel, on renouvellera chaque année le tiers des 12 membres du bureau. Averties un mois à l'avance, les sections auront tout le loisir de présenter des candidats. Ainsi le gouvernement des bons amis a pris fin... et l'on va voir ce qu'on va voir !

### **Les brigades du lac**

En avril 1958, à quinze jours d'intervalle, deux naufrages devant Ouchy et Vevey sèment le deuil dans plusieurs familles. Au Conseil communal de Lausanne des voix s'élèvent aussitôt, comme en 1945, pour demander qu'on améliore encore le système d'alarme et qu'on raccourcisse les temps de pré-intervention. A cet effet Eugène Kuttel dépose une motion que l'assemblée unanime prend en considération. Elle aboutit à l'acquisition par la Ville, en été 1959, d'une vedette dotée d'un moteur de 115 CV d'une cabine et du radio-téléphone, et, malgré les réticences que Charles Blanc exprime devant le Conseil, à la création d'un embryon de «brigade lausannoise du lac», rattachée à la police municipale et chargée de la double mission de «premiers secours et surveillance du lac».

Mais à la différence de 1945, cette fois les choses ne s'arrêtent pas là. En juillet et août 1958, deux autres drames se produisent, dont les circonstances (matelas pneumatique et pédalo entrant en collision avec des vapeurs de la CGN) frappent douloureusement l'opinion publique. Dans le premier cas, un jeune homme coule après avoir été gravement blessé par la roue à aubes du Vevey, dans le second, La Suisse fracasse l'embarcation elle-même, dont une occupante se noie sous les yeux d'une foule horrifiée. Appelé à juger le capitaine, le Tribunal correctionnel de Vevey le libère, non sans déplorer l'insuffisance des mesures de police de la navigation. Plus carrée, la presse écrit : «Si une condamnation devait intervenir dans ce procès, ce ne pouvait être que celle des pouvoirs publics qui, axant tout sur la route, ont laissé sans surveillance un lac aussi dangereux qu'un grand boulevard», ou encore: «D'autres, plus coupables que le capitaine du vapeur, ne sont pas accusés... Notre police des eaux est pratiquement inexistante.»

C'ette fois le gouvernement ne peut rester inerte. Devant la vogue durable que connaît la navigation de plaisance, l'augmentation spectaculaire des embarcations - depuis l'après-guerre, quantité de types nouveaux de voiliers légers, accessibles aux jeunes sont apparus - et l'accroissement constant lui aussi des accidents sur le lac, l'Etat doit faire quelque chose. La population ne comprendrait pas qu' il s'abstienne. En été 1959 donc, un homme au Château cantonal empoigne le dossier. Chef du Département de Justice et police, Louis Guisan est, heureusement pour la Société, un libéral qui ne fait pas de la nationalisation la panacée. Herren et Mercanton peuvent respirer ! Sur sa proposition, le

Conseil d'Etat admet d'emblée que chacun aura ou gardera son rôle propre : à l'Etat la surveillance et la police des eaux, à la Société le sauvetage. Mais à celle-ci il faut une aide que seuls l'Etat et les communes riveraines peuvent lui apporter. Aussi, au terme d'une enquête de vaste envergure dont Guisan charge les services centraux de l'administration, le gouvernement demande-t-il au Grand Conseil, en été 1962, un crédit de 65 000 francs qui permettra d'acheter des projecteurs à feux clignotants jaune-orange, que l'on installera dans douze ports du Léman. Actionnés à un rythme lent (40 battements par minute), ils appelleront les navigateurs à la prudence; à l'allure rapide (90 clignotements par minute) ils annonceront la tempête imminente. Cointrin donnera l'alerte à une centrale à Ouchy, d'où un personnel qualifié la diffusera aux responsables locaux. En même temps, le Conseil d'Etat annonce au parlement qu'il achète pour 20 000 francs une vedette en stratoplastique, capable de transporter cinq personnes et dotée d'un moteur à hélice relevable. Pour l'armer, la gendarmerie fournira les hommes nécessaires. Cette «brigade cantonale du lac» assumera dès août 1962, en dehors de la zone dévolue à Ouchy, la surveillance et la police dans les eaux vaudoises.

Enfin, sur l'intervention du député Aug. Coderey, syndic de Lutry, libéral lui aussi et depuis peu membre du bureau de la Société, Guisan a reconnu que le subside cantonal de 1000 francs par an aux sauveteurs était insuffisant. Gagnée à son tour, la commission des finances du Grand Conseil consent à ce qu'il soit porté à 5000 francs. «Dans l'organisation actuelle des premiers secours, les sections de sauvetage jouent un rôle essentiel. Les efforts qu'elle font pour compléter et moderniser leur équipement méritent d'être soutenus, car leurs équipages se sont maintes fois distingués par leur dévouement et leur courage». Compte tenu de l'habituelle sobriété des éloges officiels sous nos latitudes, le comité central ne pouvait espérer brevet plus éloquent...

### **Les hommes-grenouilles**

L'expression n'apparaît qu'en 1959 dans les procès-verbaux, mais certaines sections n'avaient pas attendu jusque-là pour s'intéresser à la prospection sous-lacustre. Encouragées peut-être par la démonstration que les spécialistes des sapeurs-pompiers de Paris firent à la fête centrale d'Evian, en 1955, Clarens, puis Cully s'étaient dotées d'un appareil de plongée «qui leur rendit de grands services dès le début». A Ouchy, une société de plongeurs s'était constituée, sans lien avec le Sauvetage. Un peu plus tard, Genève emboîte le pas, malgré les réserves de Rindlisbacher, qui redoute les dangers sérieux de ce nouveau sport et ne voudrait pas voir trop d'équipiers s'y adonner:

- D'ailleurs, le travail des hommes-grenouilles ne concerne pas le sauvetage proprement dit, mais la recherche de cadavres ou de matériel.

A la longue, cependant, l'engouement devient trop vif et général pour que la Société puisse l'ignorer davantage. En 1960, au terme d'un débat nourri, le comité central décide de laisser chaque section libre de créer ou non dans son sein un groupe d'hommes-grenouilles. Et les années suivantes, pour marquer l'intérêt qu'on porte à cette activité somme toute complémentaire du sauvetage, on alloue un subside de 200 francs à la Fédération romande de recherches sous-marines, qui vient de voir le jour à Ouchy. Dès lors, Nyon, Morges, La Tour-de-Peilz, Le Bouveret et d'autres sections encore accueillent à leur tour des plongeurs, auxquels elles prêtent souvent local, bateau et équipements divers.

Mais cette cohabitation sur des bases imprécises ne va pas sans susciter des difficultés et un revirement se produit. En conclusion d'une étude entreprise par trois de ses membres, le comité central arrête en 1973 que les hommes-grenouilles désormais choisiront ou de se constituer en sociétés indépendantes, ou de s'incorporer sans restriction dans la Société. Auquel cas ils seront des sauveteurs à part entière, astreints à toutes les tâches des équipiers, rame et soins aux noyés compris. Il en résultera que, dans quelques localités où leurs structures sont assez solides, les hommes-grenouilles se sépareront formellement de la Société, tout en continuant à collaborer avec ses équipes, lorsque les circonstances le commandent.

### **Projets qui avortent**

A la fin de 1958, la section de Lutry propose de lancer un bulletin périodique, qui aiderait aux sections à sortir de leur isolement :

- Vivant trop repliées sur elles-mêmes, elles ignorent ce qui se passe ailleurs. Elles n'ont de contact que lors des fêtes régionales ou centrales, quand il s'agit surtout d'entrer en compétition! Un journal interne, qui ferait circuler entre elles quantité de nouvelles de nature à les intéresser, raviverait leur amicale solidarité. Il permettrait en outre au comité central, descendant de son Olympe, de se rapprocher de la foule des équipiers. Ceux-ci seraient à leur tour mieux renseignés sur l'immense travail qui s'accomplit par-dessus leur tête, en sorte qu'en fin de compte tout le monde aurait à gagner quelque chose dans l'entreprise.

Quoique le bureau soit sceptique sur les chances de réaliser ce projet, le comité central y donne son

appui de principe et, pour étudier le problème à fond, désigne une commission de cinq membres, dont J. Grec, l'auteur de la motion. Mercanton y représente le bureau et ses réticences.

En juin 1961, sur la base d'un rapport fouillé de Grec et de ses collègues, le comité central confirme, par 25 voix contre une, son désir de voir la publication prendre corps. On interpelle les sections, quatorze prennent la peine de dire qu'elles approuvent. En 1962 on compte plus de sept cents souscripteurs. Décidément, l'affaire prend bonne tournure.

Sur quoi Grec, qui a achevé son temps de présidence à Lutry, passe la main (car dans cette section, après l'interminable règne de Bujard, on a décidé qu'un président ne durerait pas plus de six ans) et le bulletin, privé de son soutien principal au comité central, s'enfonce dans le tiroir-oubliette d'un Mercanton qui cache à peine sa jubilation !

En 1910, pour fêter son quart de siècle, la Société avait publié une plaquette modeste de quinze pages, que Lagier père, Jaccottet et Teysseire avaient rédigée en s'inspirant de celle d'Aubert-Schuchardt de 1892.

En 1935, le jubilé avait justifié un effort littéraire plus ample, que les ressources financières accrues de la société rendaient d'ailleurs possible. Jaccottet, Lagier fils et Herren s'étaient alors partagé le travail d'auteur et une brochure de trente pages, que le comité avait fait distribuer aux sections et à toute une série de notables.

La fête du 75<sup>e</sup> anniversaire approchant, nombre de membres s'attendent à ce qu'une publication rappelle ce grand jour de manière plus durable que des joutes nautiques, un banquet ou des discours particulièrement copieux. Mais le bureau tarde à inscrire l'objet à l'ordre du jour. En avril 1960, il a seulement tranché que la plaquette ne comprendrait pas de photos, afin de ne pas désobliger celles des sections incapables d'en fournir une. Une circulaire du secrétaire général demandant sans beaucoup de vigueur des renseignements aux sections suscite peu de réponses. Tout zèle éteint, Herren laisse les choses en plan. Il en sera pour la courte honte de recevoir en été le seul livret des 75 ans qui paraisse en fin de compte : celui de Nyon, où Rindlisbacher, lui, n'a pas rechigné à la tâche !

### **Changements a la tête... enfin!**

Malgré la modification des statuts entrée en force en 1960, rien n'avait changé dans le mode de nomination du bureau. Le nouvel art. 17, qui disait que «chaque année, à l'expiration des trois ans pour lesquels ils ont été nommés, le tiers des membres du bureau sera soumis à réélection», était demeuré lettre morte. Personne n'en ayant requis l'application, Herren et Mercanton s'étaient bien gardés de lever le lièvre. En 1963, la reconduction des Douze s'était faite en bloc, quasi furtivement, et il fallut attendre 1966 pour que - sous quelles pressions, nous l'ignorons - le bureau vienne à résipiscence. Cette fois, les quatre plus anciens, Herren, Mercanton, Baenziger et Rindlisbacher mirent leur mandat à disposition du comité central. L'assemblée les réélut, mais le délégué de Lutry, Diserens, se permit de demander qu'à l'avenir la convocation-ordre du jour indiquât en toutes lettres les noms des sortants. C'était rappeler les Vénérables à une orthodoxie trop longtemps bafouée. Le 18 novembre 1967, invités à La Belotte, les Douze apprennent de la bouche d'Herren qu'il entre ce jour même dans sa 80<sup>e</sup> année et qu'il préside pour la dernière fois une séance du bureau. Il ajoute qu'il a toujours considéré Charles Blanc comme son successeur, mais que l'intéressé tient à rester au gouvernail de la section d'Ouchy, où la confiance de ses administrés l'a placé en 1944 et toujours maintenu depuis lors. En conséquence, Herren se tourne vers Aug. Coderey et lui demande s'il accepterait de poser sa candidature. Le syndic de Lutry répond oui avec une simplicité de bon aloi. Il a été député durant dix-sept ans et vient de couronner cette carrière en présidant le Grand Conseil vaudois en 1965. Plus libre de son temps désormais, il pourra donner le meilleur de ses forces à la cause du Sauvetage, qui lui a toujours été chère.

Comme il ne fait aucun doute que le comité central ratifiera ce choix excellent, Mercanton trousse incontinent à l'adresse de Coderey un compliment dans lequel il laisse entendre que, sous le régime finissant, il a toujours eu la bride sur le cou et qu'il espère bien trotter de même à l'avenir. Quoiqu'il n'ait pas osé dire «A bon entendeur, salut !» chacun l'a compris.

### **Présidence de Coderey**

Mercanton devra déchanter.

Habitué à diriger lui-même aussi bien les affaires dont il se charge que les assemblées qu'il préside, Coderey ne veut justement pas devenir à son tour le Roi fainéant d'un Mercanton qui règnerait à sa place au palais. Au début de 1968, après plusieurs visites chez le secrétaire perpétuel, il fait admettre à celui-ci qu'une aide lui est indispensable pour une meilleure expédition de ses multiples tâches. Le jeune J.-P Cuendet, un des éléments les plus agissants de la section de Saint-Prex, est donc nommé secrétaire-général adjoint. Participant aux séances du bureau sans voix délibérative, il tiendra les

procès-verbaux et rédigera les circulaires.

Simultanément, Coderey inventorie les dossiers en suspens et fait désigner sept commissions chargées d'en activer la solution. C'est ainsi que Charles Blanc s'occupera du problème de la liaison par radio, Friederich des relations avec les sociétés nautiques, Gétaz de l'installation des signaux d'alarme, Mercanton des leçons de pilotage, Jaques des cours de soins aux noyés, Monachon de l'encouragement au sauvetage et à la natation et Coderey lui-même de la réduction du prix de la benzine (eu égard à ses relations personnelles avec le conseiller fédéral Bonvin, chef du Département des finances).

Enfin, et pour bien souligner le changement d'homme et de style, Coderey inaugure sa présidence par une « tournée des popotes » préparée avec soin. Au long de l'année 1968, il rend visite aux trente-trois sections l'une après l'autre, discute non seulement avec les comités mais aussi avec les équipiers, serre quantité de mains et boit des verres comme un vigneron de Lavaux sait faire. A tout le monde il dit et répète que le courant doit recommencer à passer entre la tête et les membres de la société et qu'un président, notamment, ne sert pas uniquement à prononcer des discours devant les invités des fêtes centrales. Comme, en outre, il connaît ses dossiers et pose les questions qu'il faut, sa popularité monte en flèche. De mémoire de sauveteur, on ne se rappelle pas avoir vu un grand chef s'intéresser en personne aux bateaux, aux locaux, aux équipements... et à la troupe elle-même !

### **Tragédies en Savoie, réveil de l'autorité**

De même qu'il avait fallu, en 1945, un drame à Paudex pour que les autorités vaudoises prennent conscience de la nécessité d'un soutien au Sauvetage, de même il faudra une tragédie, puis une seconde, en Haute-Savoie, pour que l'Etat français cesse d'être indifférent à la navigation sur le Léman. Mais sur la rive d'en face, le prix à payer, hélas, aura été infiniment plus cher...

L'incrédulité horrifiée domine partout, lorsqu'on apprend, le 18 août 1969, qu'un bateau de promenade, la Fraidieu, a sombré devant Ripaille à cent mètres de la côte, entraînant dans la mort 24 personnes, dont 13 fillettes d'une colonie de vacances de Thonon ! Depuis la collision des deux vapeurs, en 1883, jamais tragédie d'une ampleur pareille n'avait plus endeuillé notre lac !

L'enquête, si elle révèle que deux longues fissures près de la quille sont à l'origine des voies d'eau qui ont causé le naufrage, met en relief aussi le laisser-aller de l'administration départementale : celle-ci n'a-t-elle pas, entre autres carences, laissé dormir dans ses tiroirs une demande du propriétaire, sollicitant en mars une inspection officielle de son bateau ?

Aussi, dans les mois qui suivent, le préfet réunit-il à Annecy des états généraux qui conviennent des mesures à prendre, et charge-t-il ses services d'établir un plan organisant l'alarme et les secours sur la partie française du lac. Parallèlement, le Conseil général de Haute-Savoie débloque une somme de 100 000 francs pour l'achat de deux embarcations légères à moteur, de huit postes de radio et des équipements de plongée nécessaires. Mais tout cela implique la mise en œuvre de multiples corporations publiques, d'organismes privés et d'individus et la machine administrative n'avance que petits pas à petits pas. Une année s'écoule, par exemple, jusqu'à la séance de coordination avec le Sauvetage suisse, où sont invités Coderey, Mercanton et Cuendet. En sorte que les résultats concrets sont minces, lorsque se produit un nouveau drame, le 7 août 1970.

Renversée par un coup de joran d'une violence exceptionnelle, mais prévisible - le feu clignotant à 90 pulsions/minute de Nyon l'annonçait depuis un quart d'heure - la Sainte-Odile chavire devant Yvoire, avec 26 passagers. Le maire de l'endroit, P. Jaquier, prévoyait si nettement le danger qu'il avait mis en action le sauvetage local avant même de savoir le drame ! Malgré l'intervention quasi instantanée des secours et notamment l'admirable performance d'un témoin, le comte B. de Sauvigny, qui seul, à la rame, sur un esquif en caoutchouc, ramène à la rive, en trois aller et retour, sept naufragés, le bilan est lourd de nouveau : sept morts !

Cette fois les choses iront vite. Bousculant les bureaux, le sous-préfet H. Baud convoque moins d'une semaine plus tard les seize maires des communes riveraines et les représentants des sections de sauvetage, des sociétés nautiques et des pêcheurs et loueurs de bateaux. Ils fondent séance tenante l'association responsable désormais de la prévention des accidents, de l'alarme et des secours sur tout le Léman français, association qu'épauleront un comité technique créé par arrêté préfectoral et un syndicat intercommunal, chargé notamment des achats de matériel. Ce syndicat met lui aussi les bouchées doubles. En 1971, les sauveteurs reçoivent par ses soins trois puissantes vedettes dotées chacune de deux moteurs de 120 CV et baptisées, Léman I, II et III ainsi que six embarcations légères d'intervention rapide. Puis, dans les années suivantes, l'association met sur pied un réseau radio-téléphonique comportant dix postes échelonnés sur la rive, où l'on installe en outre des feux clignotants à Nernier, Excenevex, Thonon et Meillerie. Tout cela coordonné, bien entendu, avec le dispositif suisse.

### Les dernières années

Auguste Coderey ne présidera pas longtemps la Société. Mais il aura la satisfaction de voir atteints en quelques années plusieurs des buts importants que le comité s'était fixés. Stimulée par son dynamisme, la commission que préside Charles Blanc avance à grands pas sur le chemin qui mène au réseau général de liaisons par radio sur le lac. En 1969, grâce à la collaboration de plus en plus décisive de R. Amaudruz, chef des télécommunications de la gendarmerie vaudoise, la société obtient des PTT l'autorisation d'utiliser un canal sur 460 MHz pour communiquer de canot à hangar ou vice-versa, ainsi que l'extension de ce droit aux sections savoyardes, privilège appréciable. L'année suivante, Amaudruz apporte, en même temps que l'indicatif général d'appel LEMANO suivi du numéro propre à chaque section, un dossier complet d'offres, avec mode d'emploi, des divers types d'émetteurs-récepteurs sur le marché. En 1971, Rolle, Saint-Prex et Rivaz sont déjà équipées, et l'Etat accepte d'inscrire à son budget un subside de 40 000 francs pour soutenir l'effort. Le branle est ainsi donné. Coderey peut, dans son rapport de 1972, se féliciter de ce que «bientôt nos équipiers ne seront plus isolés dans leurs missions de sauvetage ou de recherches, puisqu'ils pourront rester en liaison avec leur port d'attache et se communiquer entre eux leur position et le résultat de leurs efforts».

Dans le domaine essentiel de l'encouragement à la natation et au sauvetage, fief de Monachon et de Cuendet, les progrès ne sont pas moins spectaculaires. En 1970, les cinq instructeurs brevetés (dont le secrétaire-général adjoint), qui constituent le fer de lance de l'opération, ont déjà formé septante-cinq moniteurs locaux (et ce nombre croîtra encore), qui à leur tour dispensent aux élèves des écoles des cours perfectionnés de natation, couronnés par la remise de brevets et d'insignes (627 en 1973). Parallèlement, l'action inlassable de Monachon auprès des équipes porte ses fruits. Multipliant les stimulations individuelles, il obtient à ses séances de plonge au mannequin et de soins aux noyés des participations comme on n'aurait jamais osé en rêver dix ans plus tôt. Vaincue l'opposition initiale d'Ouchy, il a fait admettre que les Samaritains apportent à la société une collaboration moins scientifique, mais non moins efficace, que celle des médecins auparavant.

Le désintérêt progressif des sections envers leur comité central avait atteint, dans les années 60, de telles proportions qu'Herren avait fini par en être frappé. Il n'était pas rare alors de dénombrer jusqu'à dix sections absentes, le plus souvent sans excuse, à chacune des trois séances annuelles! A partir de 1968, là aussi les choses changent. Le taux d'assiduité redevient très satisfaisant, les présidents locaux utilisent la discussion et ne craignent plus d'émettre des propositions dont ils savent que le bureau les examinera objectivement.

Enfin et surtout, Coderey a la joie, dans son ultime discours du trône, d'annoncer que l'effectif de la société est décidément à la hausse. Alors que, sous son prédécesseur, (mais cela, charitablement il ne le dit pas) le Sauvetage du Léman était resté stationnaire - les 1265 membres de 1946 se retrouvant 1276 en 1966 - la société dans ses six étapes suivantes, a forcé jusqu'à 1512 sociétaires en juillet 1973. Quel plus beau bulletin de santé espérer ?

Dans ce même rapport, Coderey prend congé de Mercanton qui, fidèle entre les fidèles serviteurs de la société, s'était maintenu au comité jusqu'à ce que la maladie le contraignît à s'en aller.

Soudaine, la mort terrasse Coderey lui-même le 22 août 1973, alors qu'il venait de résigner ses fonctions de syndic de Lutry. A soixante-huit ans, il comptait se dévouer davantage encore au Sauvetage. Le Ciel a peut-être jugé qu'en donnant un élan roboratif à la Société il avait fait assez...